



Direction départementale des territoires et de la mer du Gard

# Atlas départemental des territoires du Gard



Le Gard est un département riche de sa diversité mais complexe à appréhender. Riche de ses paysages, de sa nature et de son patrimoine mais fragile par son exposition aux risques. Riche de sa démographie dynamique mais confronté à la précarité d'une grande partie de sa population. Il est tout à la fois montagne et mer, urbain et rural, agricole et industriel...

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a produit un nouvel atlas cartographique, d'une vision forcément partielle et segmentée, mais aussi large que possible dans les thématiques abordées.

A l'aube de nouvelles réformes impactantes pour le territoire, j'ai souhaité publier cet atlas en guise d'état de la situation du Gard sur certaines politiques publiques et le dédier à tous celles et ceux qui œuvrent au service de l'intérêt général pour notre Gard et ses habitants.

Le Préfet  
Didier Lauga



# Sommaire

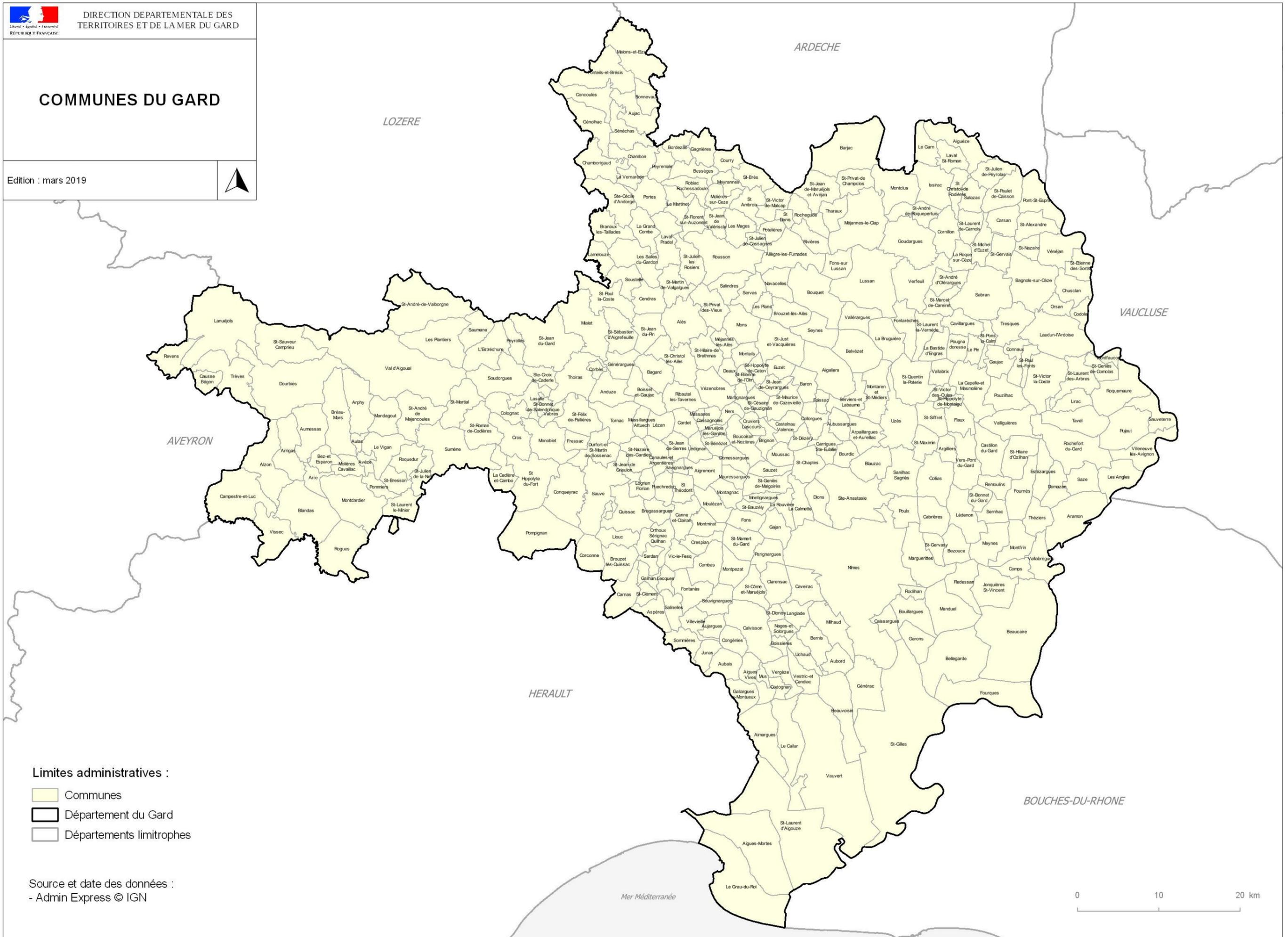
<b>Informations générales</b>	<b>4</b>	Risque lié au retrait-gonflement des sols argileux	32
Communes du Gard	5	Risques miniers	33
L'intercommunalité dans le Gard	6	Zonage en potentiel Radon	34
Découpage administratif et électoral	7	Installations classées pour la protection de l'environnement – Type SEVESO	35
Les communes gardoises par strates de population en 2016	8		
Evolution de la population gardoise	9	<b>Economie agricole Agriculture durable</b>	<b>36</b>
Réseaux routier et ferré	10	Répartition culturelle à partir du RPG 2017	37
Loi montagne, loi littorale, zones de revitalisation rurale de 2017	11	Appellation d'Origine Protégée et Contrôlée - Vins	38
Bassins de vie	12	Appellation d'Origine Protégée – VINS – Détail Languedoc	39
Brigades et compagnies de gendarmeries	13	Appellation d'Origine Protégée – VINS – Détail Cote du Rhône	40
Périmètres de compétence des SAT de la DDTM	14	Indication Géographique Protégée – Vins	41
		Appellation d'Origine Protégée – Fromages	42
<b>Cadre de vie</b>	<b>15</b>	Appellation d'Origine Protégée – Autres	43
Natura 2000	16	Indication Géographique Protégée- Autres	44
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	17		
Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO	18	<b>Aménagement urbain Planification</b>	<b>45</b>
Parc national des Cévennes - Classement UNESCO Causses et Cévennes	19	Délimitation des aires urbaines 2010	46
Unités paysagères	20	Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	47
Stations de mesures de la qualité des eaux	21	Etat d'avancement des documents d'urbanisme	48
Bassins versants	22	Instruction Application du Droit des SOLS (ADS)	49
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	23	Centrales photovoltaïques au sol	50
Contrats de rivière	24		
		<b>Logement Habitat</b>	<b>51</b>
<b>Risques majeurs</b>	<b>25</b>	Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)	52
Plans d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)	26	Dispositifs d'interventions sur le parc privé	53
Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI)	27	Répartition des logements sociaux	54
Etat d'avancement des Plans de Préventions du Rique Inondation (PPRI)	28	Politique de la ville	55
Prévision des crues – Réseau réglementaire	29	Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage – Révision	56
Risque lié aux mouvements de terrain et aux effondrements	30	2012-2018	
Aléa sismique	31		

# Informations générales



# COMMUNES DU GARD

Edition : mars 2019



### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Admin Express © IGN



# L'INTERCOMMUNALITE DANS LE GARD au 1er janvier 2019

Edition : mars 2019



## Périmètre des EPCI :

EPCI du Gard

Communes rattachées à un EPCI  
dont le siège se situe dans un  
département limitrophe

## Limites administratives :

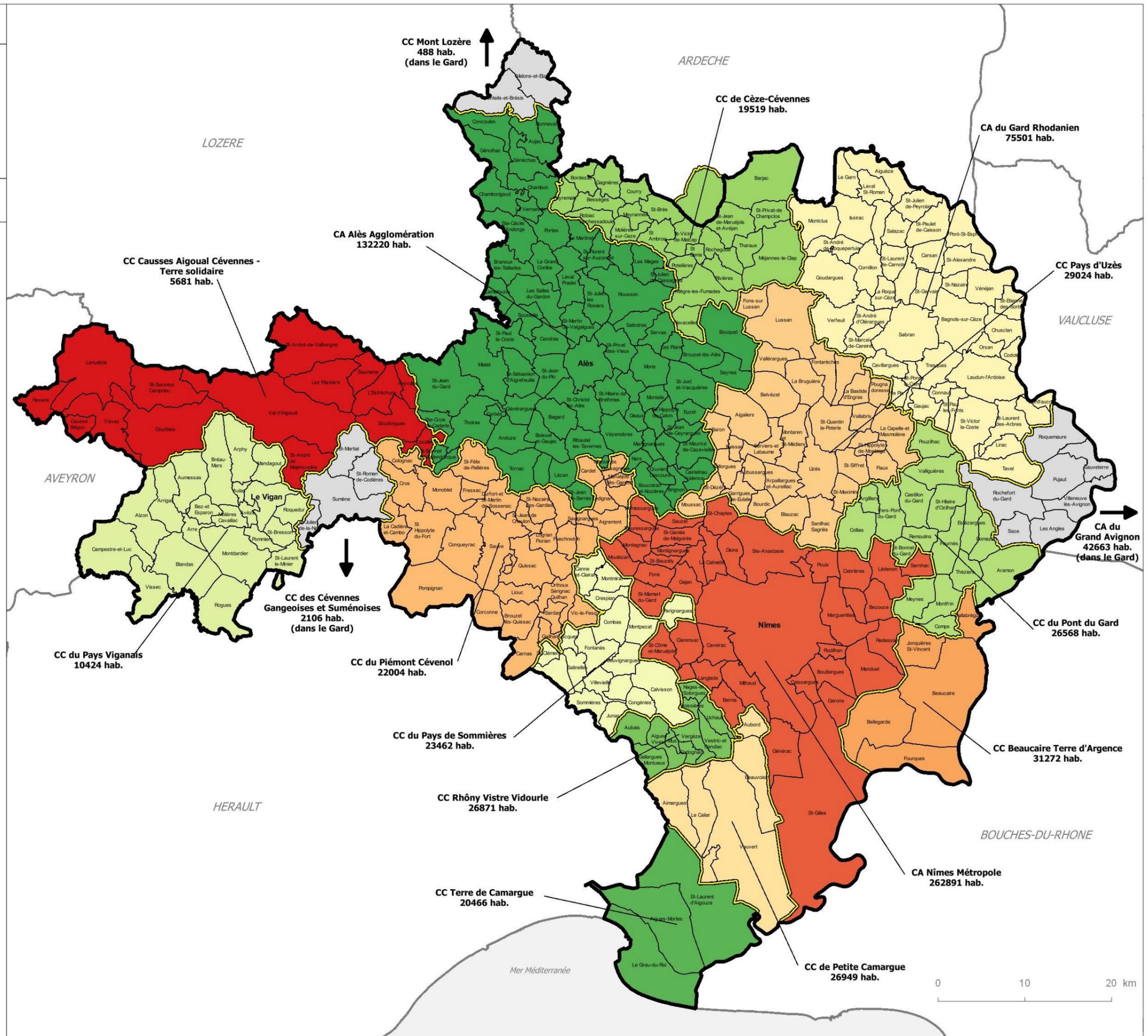
Communes

Département du Gard

Départements limitrophes

Source et date des données :

- Recensement population totale 2016 INSEE  
population légale en vigueur au 01/01/2019
- Préfecture du Gard (01/2019)
- Admin Express © IGN





# DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET ELECTORAL

Edition : mars 2019



### Circonscriptions législatives :

- 1ère Circonscription
- 2e Circonscription
- 3e Circonscription
- 4e Circonscription
- 5e Circonscription
- 6e Circonscription

- Préfecture : Nîmes
- Sous-préfectures : Alès, Le Vigan

### Limites administratives :

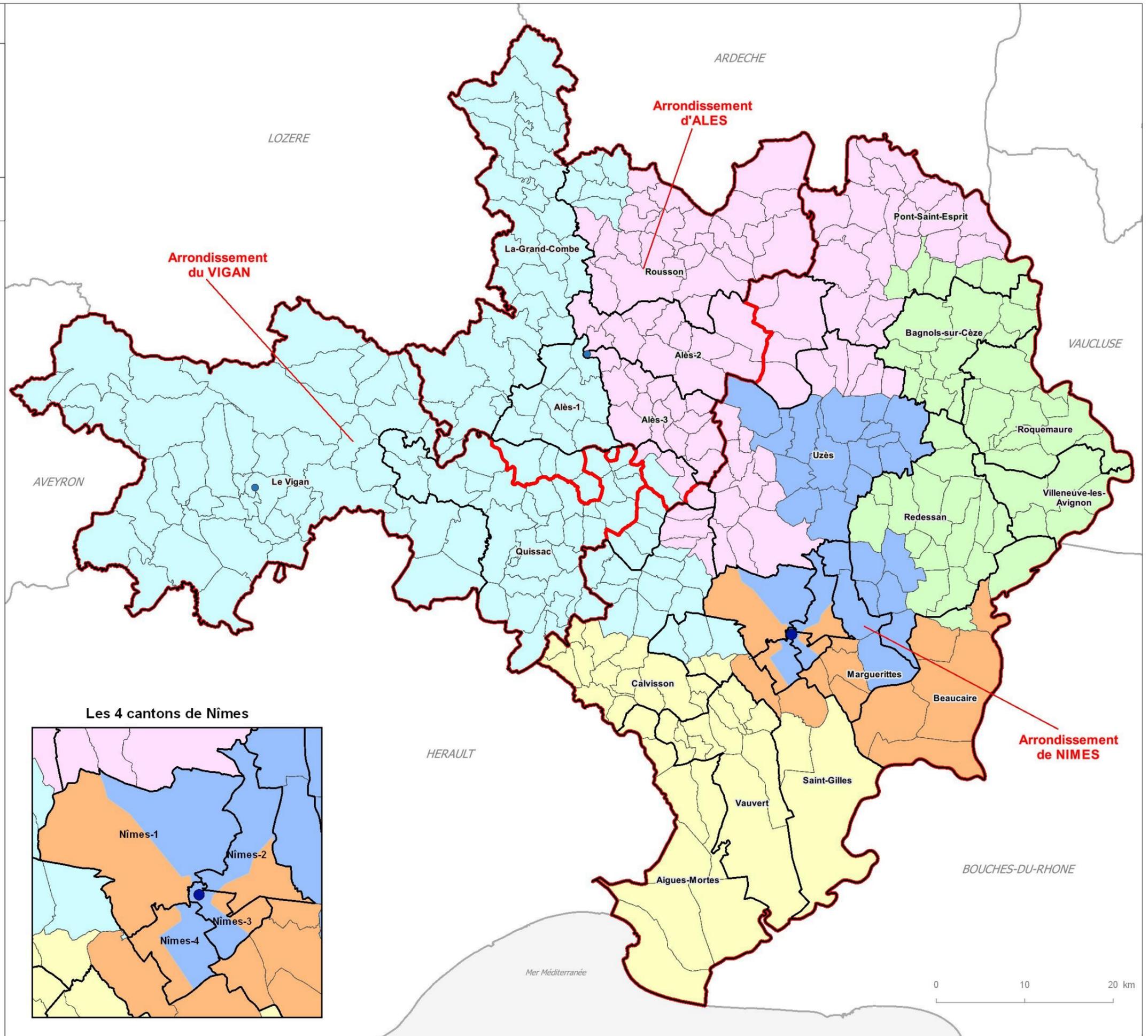
- Communes
- Cantons (découpage février 2014)
- Arrondissements (découpage janvier 2017)
- Départements limitrophes

### Informations :

- Superficie : 5 875 km<sup>2</sup>
- Population totale : 757 564 hab.
- Nombre d'arrondissements : 3
- Nombre de cantons : 23
- Nombre de communes : 351

### Source et date des données :

- Préfecture du Gard (01/2019)
- INSEE : Population en vigueur (01/01/2019)
- Admin Express © IGN



## LES COMMUNES GARDOISES PAR STRATES DE POPULATION EN 2016

Edition : mars 2019



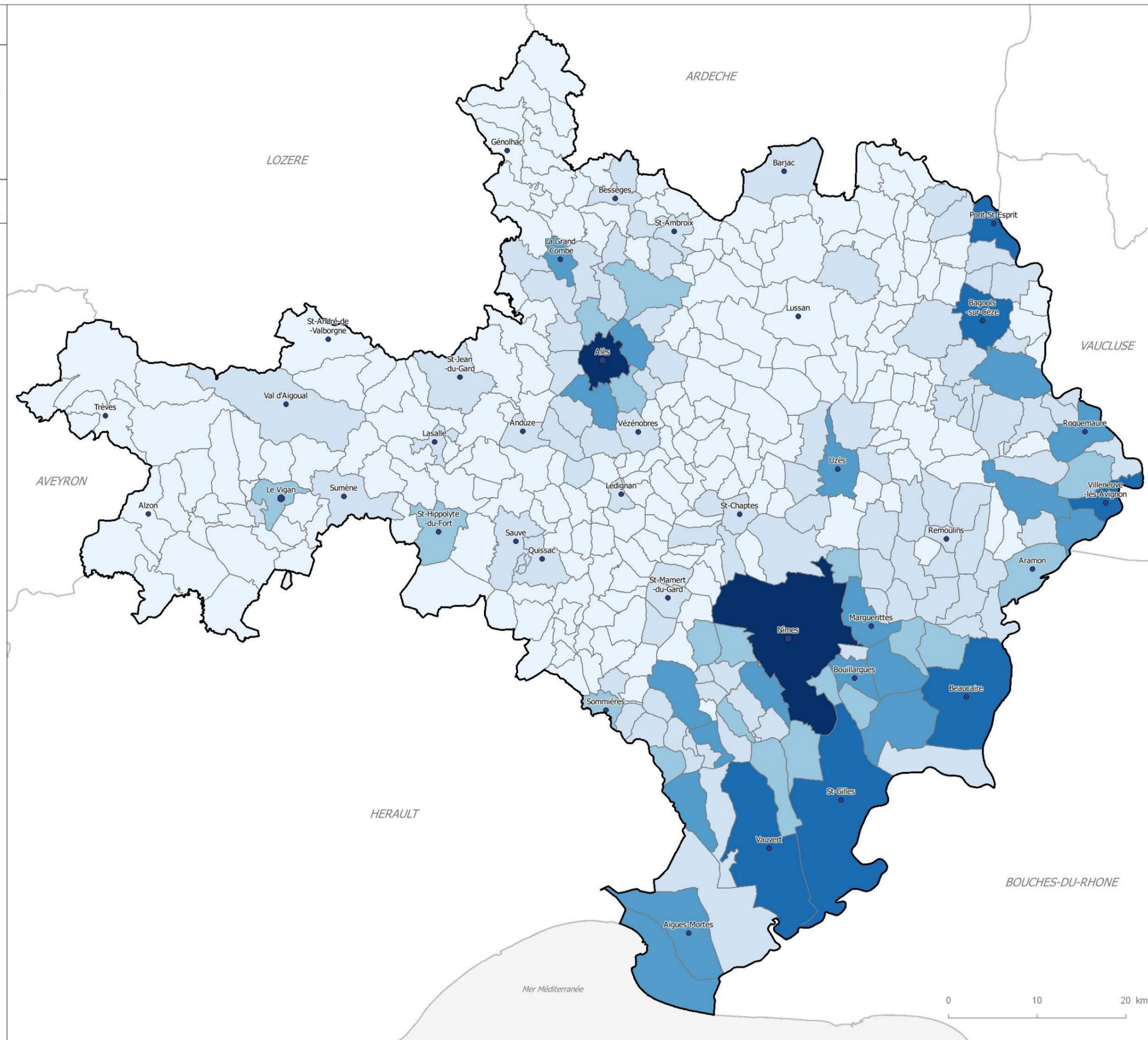
### Tranches de population (nombre d'habitants) :

	Supérieur à 35000	[2]
	10000 à 35000	[6]
	5000 à 10000	[18]
	3500 à 5000	[19]
	1000 à 3500	[95]
	Inférieur à 1000	[211]

### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Recensement pop. municipale 2016 - INSEE  
populations légales en vigueur (01/01/2019)  
- Admin Express © IGN



0 10 20 km

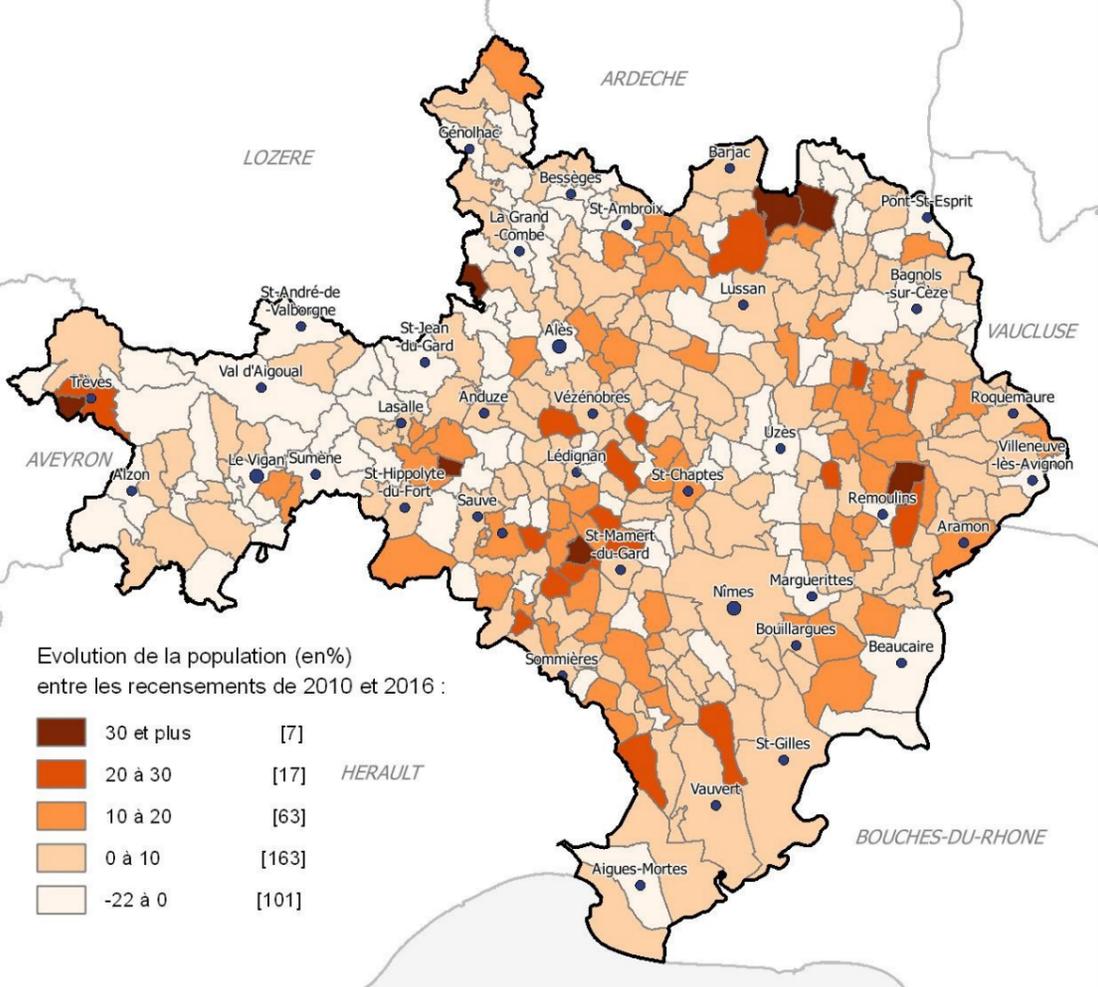
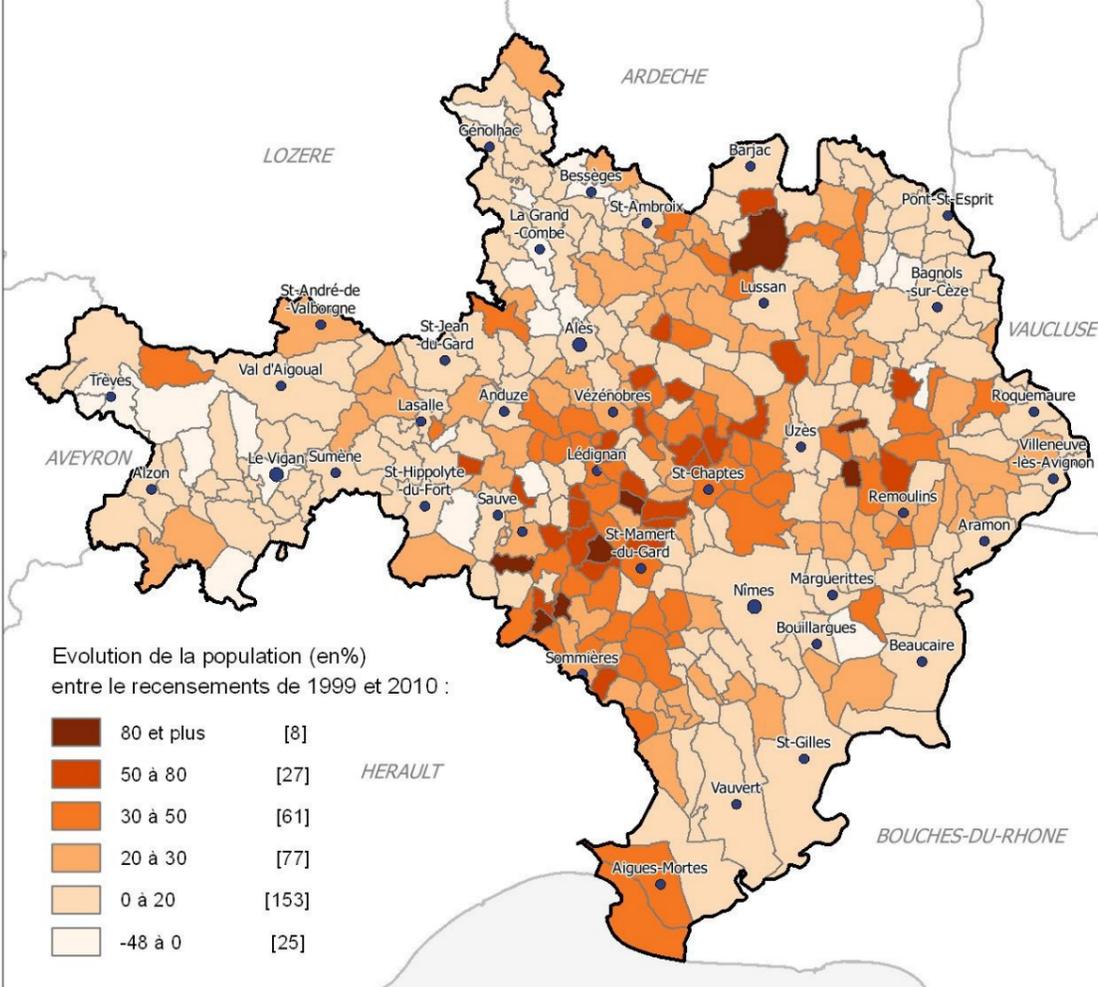
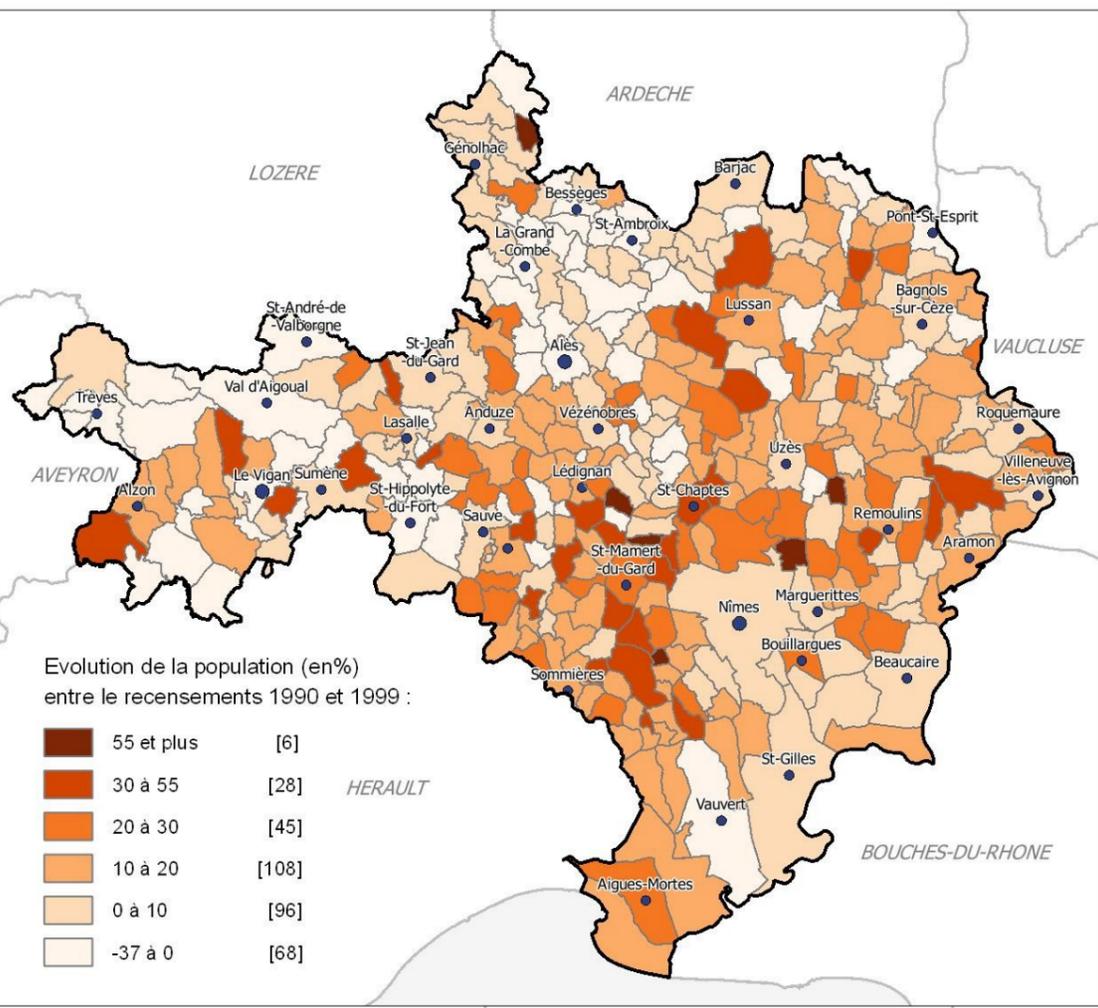
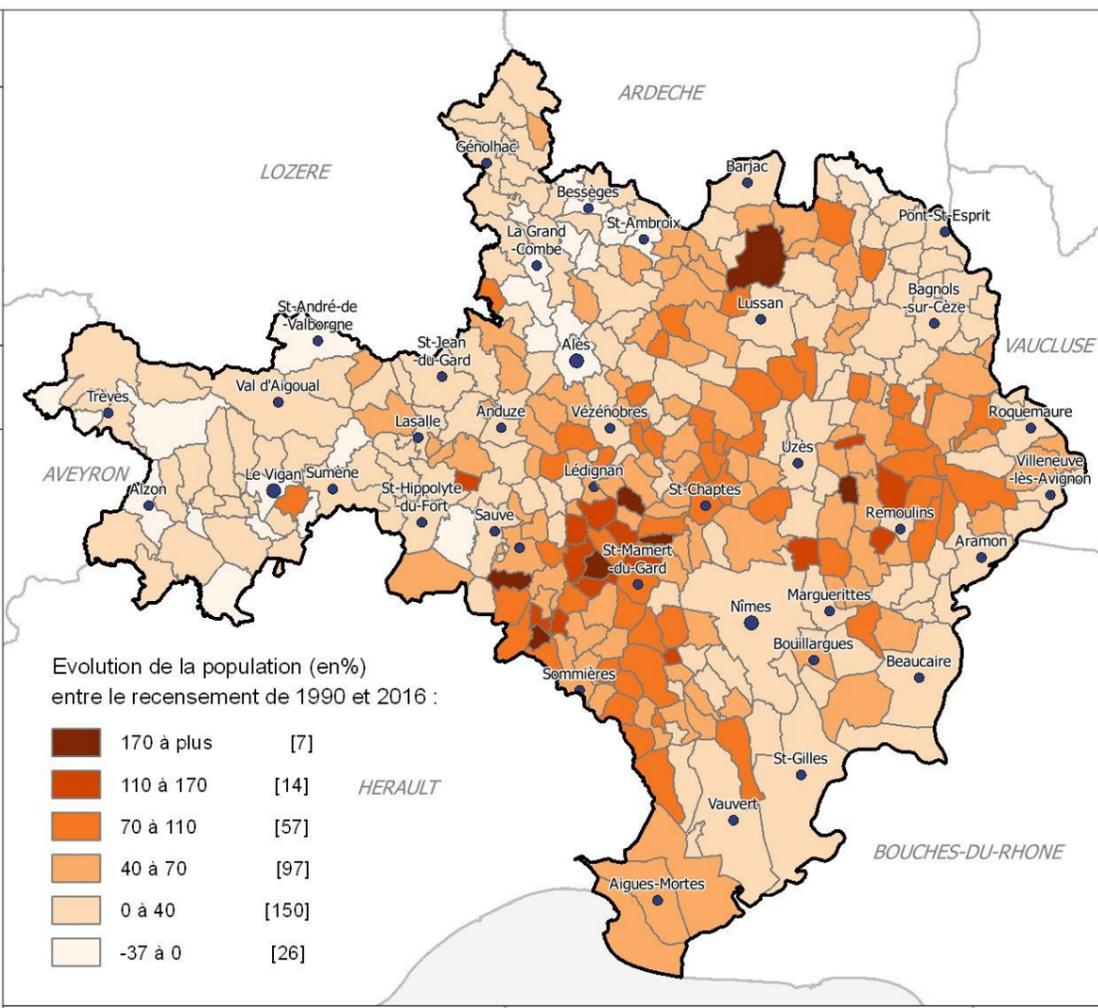
# EVOLUTION DE LA POPULATION GARDOISE

Edition : mars 2019



**Limites administratives :**  
 Communes  
 Département du Gard  
 Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Recensement pop. municipale 1990 à 2016 INSEE  
 - Admin Express © IGN



## RESEAUX ROUTIER ET FERRE

Edition : mars 2019



### Réseau routier :

- Autoroutes
- Routes nationales
- Routes départementales

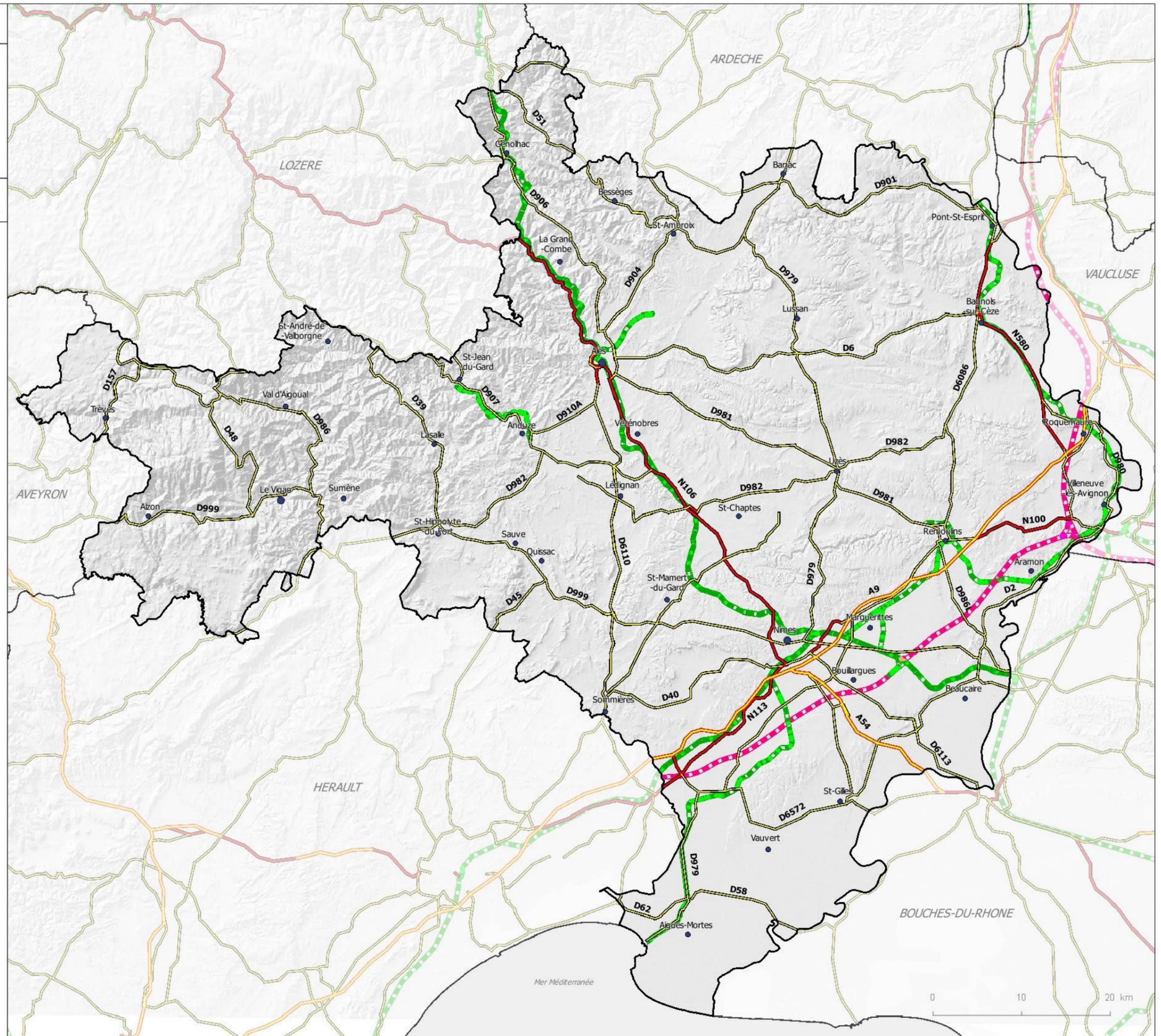
### Réseau ferré :

- LGV
- Voies normales

### Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Réseau Ferré de France  
- © IGN - BDRoute120  
- Admin Express © IGN



# LOI MONTAGNE - LOI LITTORAL

## ZONES DE REVITALISATION RURALE 2017

Edition : mars 2019



### Périmètre des communes soumises :

Loi montagne (88 communes)  
(Arrêté du 9 janvier 1985)

Loi littoral (4 communes)  
(Arrêté du 3 janvier 1986)  
Vauvert (Décret du 29 mars 2004  
au titre des estuaires et delta)

Communes bénéficiaires du dispositif  
zones de revitalisation rurale (ZRR)  
(Arrêté du 16 mars 2017)

### Limites administratives :

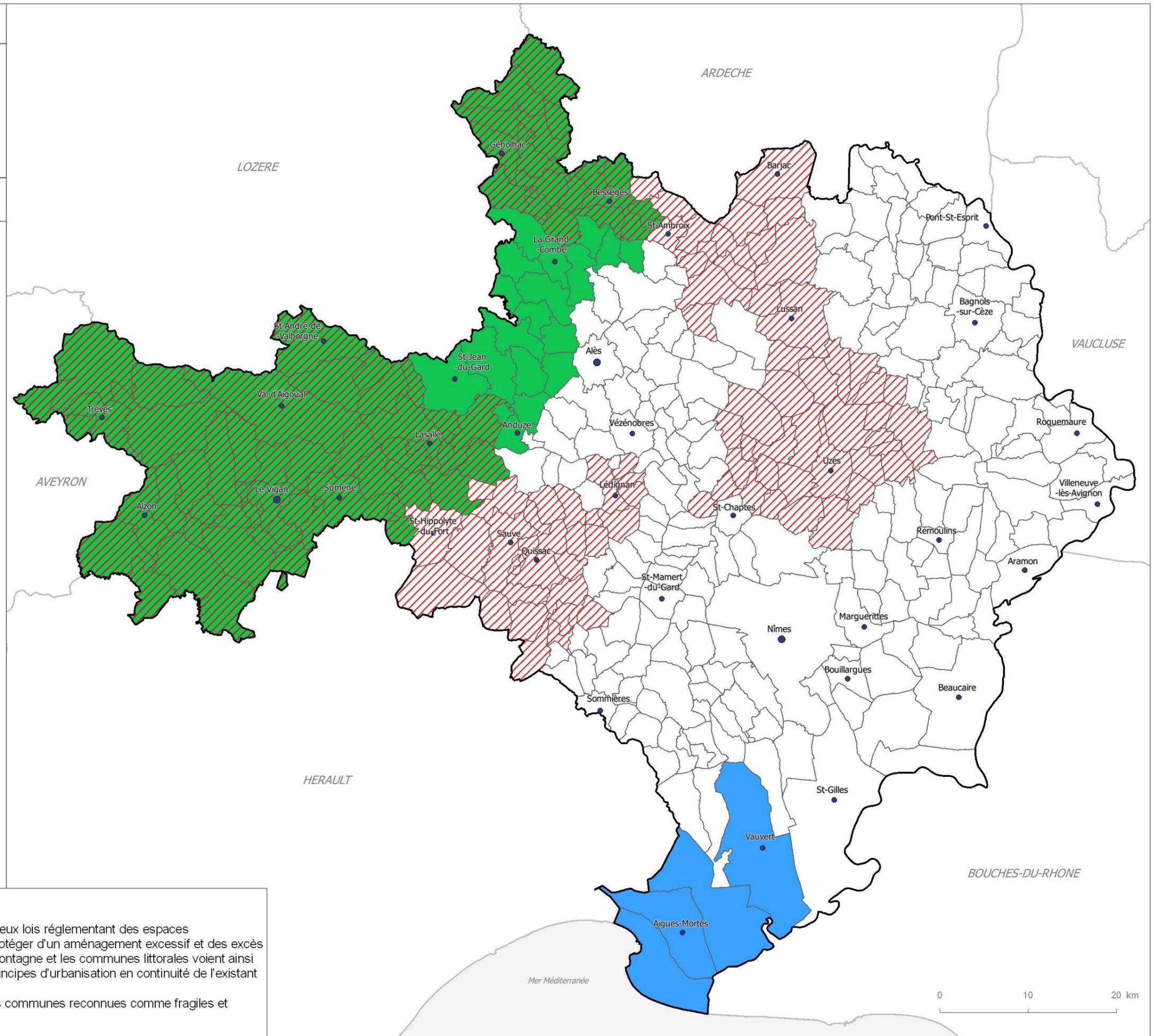
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

### Source et date des données :

- DIATAR (07/2013)
- CGET (2017)
- Admin Express © IGN

### Selon la loi

Les lois Montagne (1985) et Littoral (1986) sont deux lois réglementant des espaces géographiques stratégiques, dans le but de les protéger d'un aménagement excessif et des excès de la spéculation immobilière. Les territoires de montagne et les communes littorales voient ainsi leur développement très encadré au travers de principes d'urbanisation en continuité de l'existant et de préservation des espaces remarquables.  
Les zones de revitalisation rurale rassemblent des communes reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal.



## BASSINS DE VIE

Edition : mars 2019



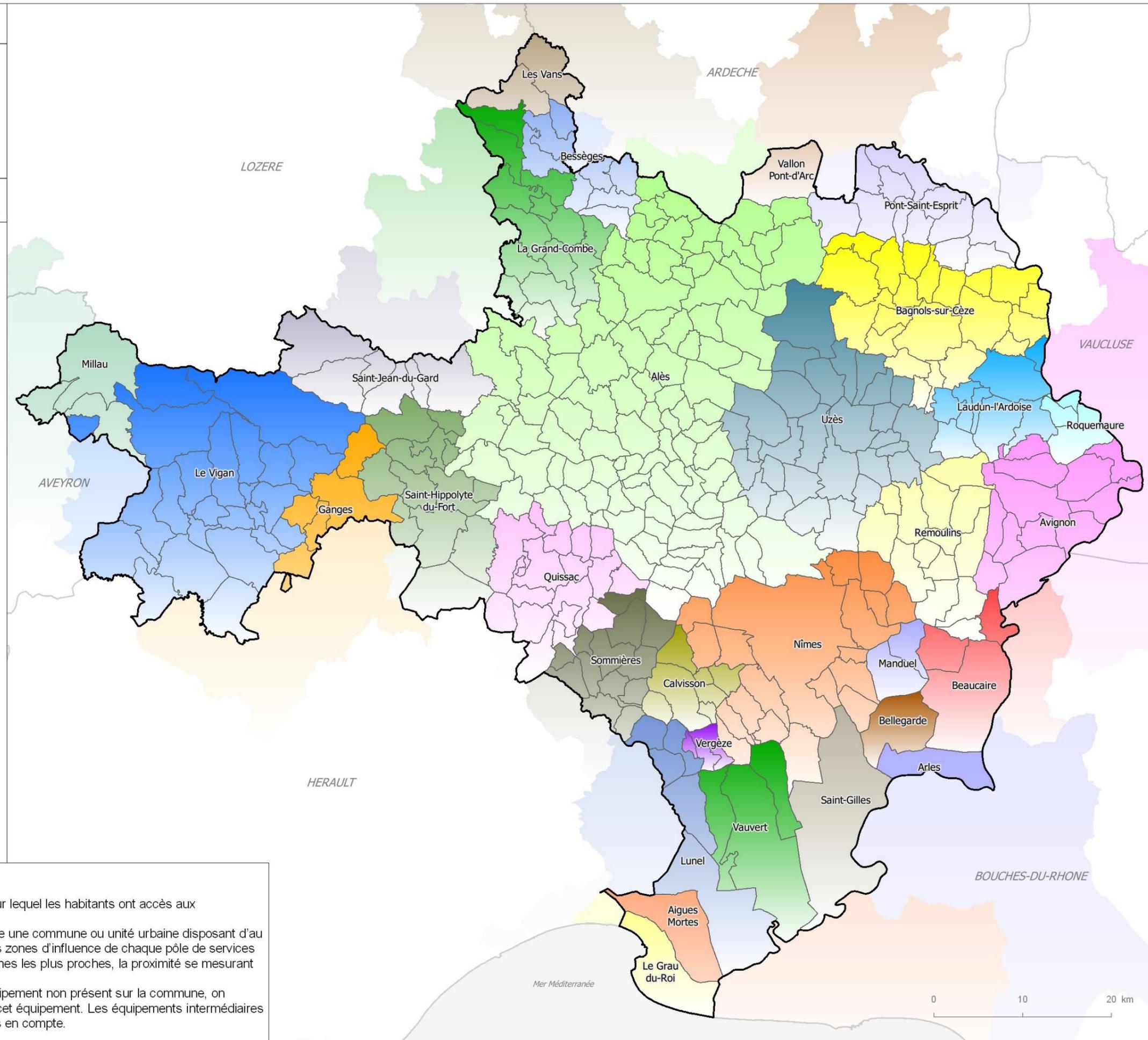
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- INSEE (2012)  
- Admin Express © IGN

### Définition

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.  
On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.  
Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.



# BRIGADES ET COMPAGNIES DE GENDARMERIE

Edition : mars 2019



## Territoires concernés :

- Limites des compagnies de gendarmerie
- Limites des communautés de brigades de gendarmerie
- Limites et dénomination des brigades territoriales de proximité

## Hors zone de gendarmerie :

- Zone de police nationale (ZPN)

## Zone de sécurité prioritaire :

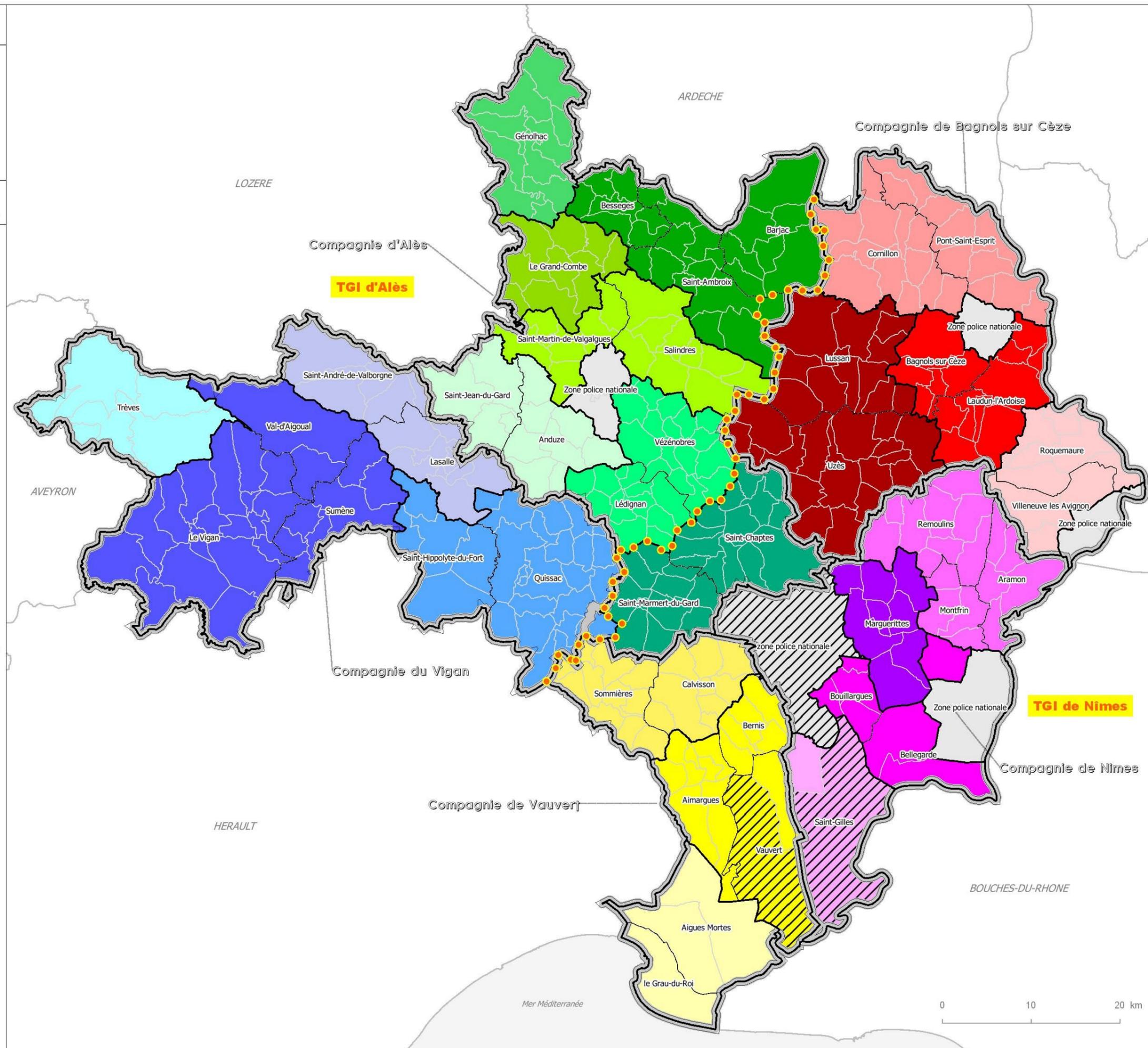
- Zone de sécurité prioritaire :

- Compétence tribunaux de grande instance

## Limites administratives :

- Communes
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- CORG 30 (2018)  
- Admin Express © IGN



# PERIMETRE DE COMPETENCE DES SERVICES D'AMENAGEMENT TERRITORIAUX DE LA DDTM30

Edition : mars 2019

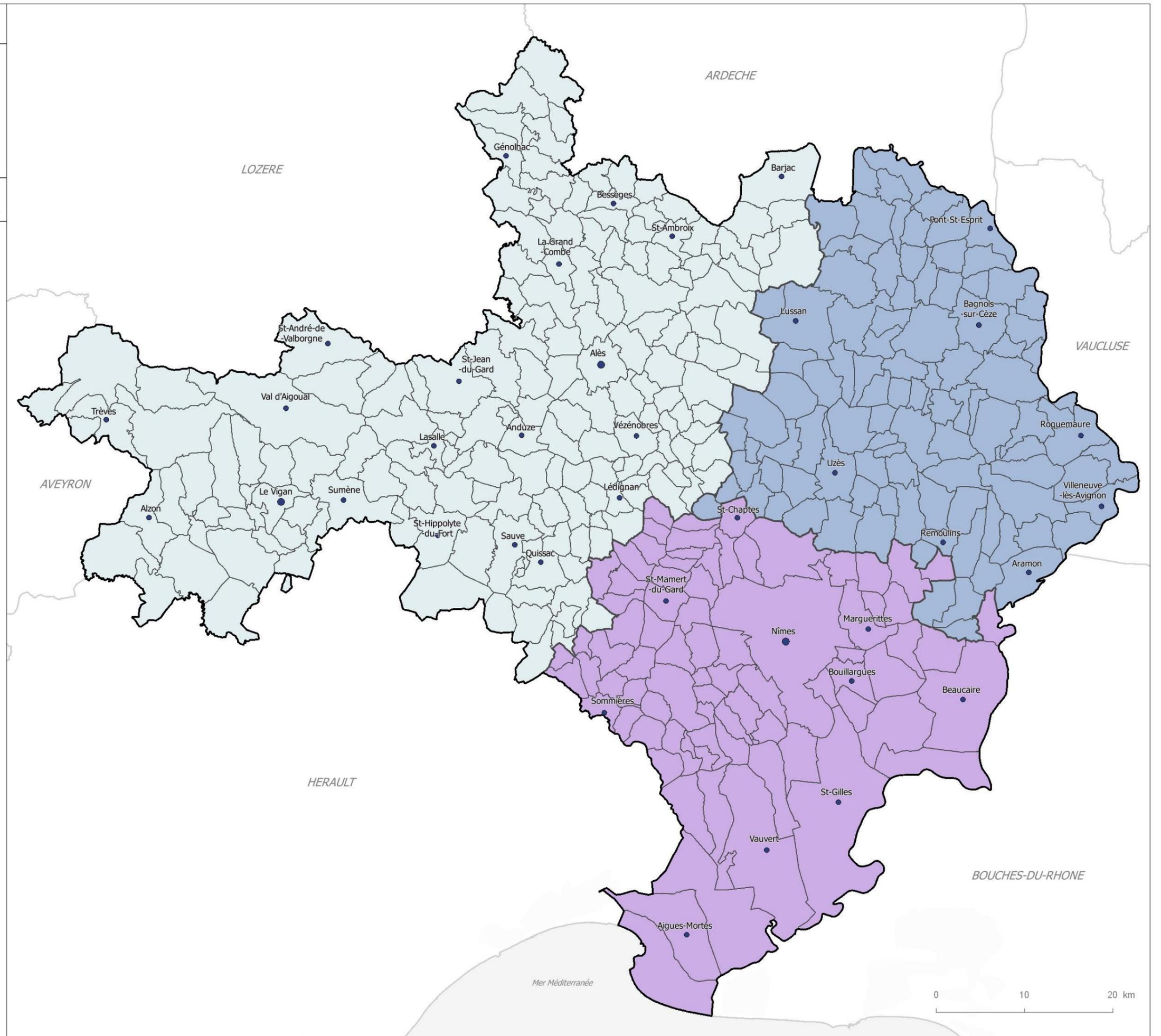


## Découpage :

-  SAT Cévennes
-  SAT Gard Rhodanien
-  SAT Sud et Urbanisme

## Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes



Source et date des données :  
- DDTM30 (mai 2017)  
- Admin Express © IGN

# Cadre de vie

# NATURA 2000

Edition : mars 2019



## Directive oiseaux :

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

## Directive habitats :

Zone Spéciales de Conservation (ZSC)

## Cours d'eau :

Principaux

Secondaires

## Limites administratives :

Département du Gard

Départements limitrophes

## Source et date des données :

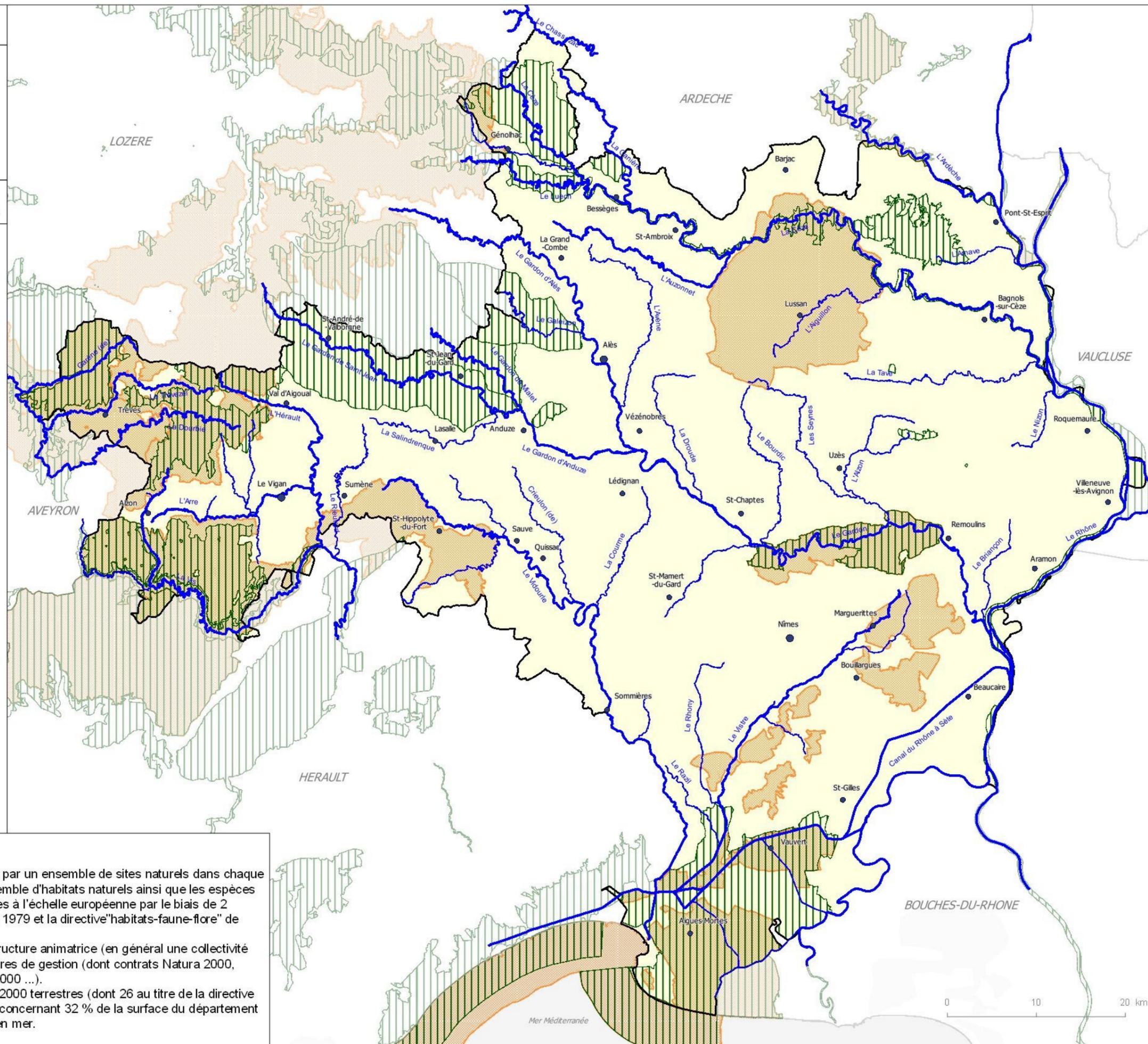
- DREAL LR (03/2019)
- Carthage © BD - SANDRE
- Admin Express © IGN

## Définition

NATURA 2000 est un réseau européen constitué par un ensemble de sites naturels dans chaque Etat membre. Ces sites visent à protéger un ensemble d'habitats naturels ainsi que les espèces de faune et de flore définis comme rares ou fragiles à l'échelle européenne par le biais de 2 directives européennes : la directive "Oiseaux" de 1979 et la directive "habitats-faune-flore" de 1992.

Chaque site NATURA 2000 est animé par une structure animatrice (en général une collectivité territoriale) chargée de mettre en œuvre les mesures de gestion (dont contrats Natura 2000, mesures agroenvironnementales, charte Natura 2000 ...).

Le département du Gard compte 41 sites Natura 2000 terrestres (dont 26 au titre de la directive "Habitats" et 15 au titre de la directive "Oiseaux") concernant 32 % de la surface du département et 2 sites marins au titre du réseau Natura 2000 en mer.



# ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Edition : mars 2019



## ZNIEFF :

- Type 1 : Secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- Type 2 : Grands ensembles naturels riches et peu modifiés à potentiel biologique important

## Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

## Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DREAL LR (04/2018)  
- Carthage © BD - SANDRE  
- Admin Express © IGN

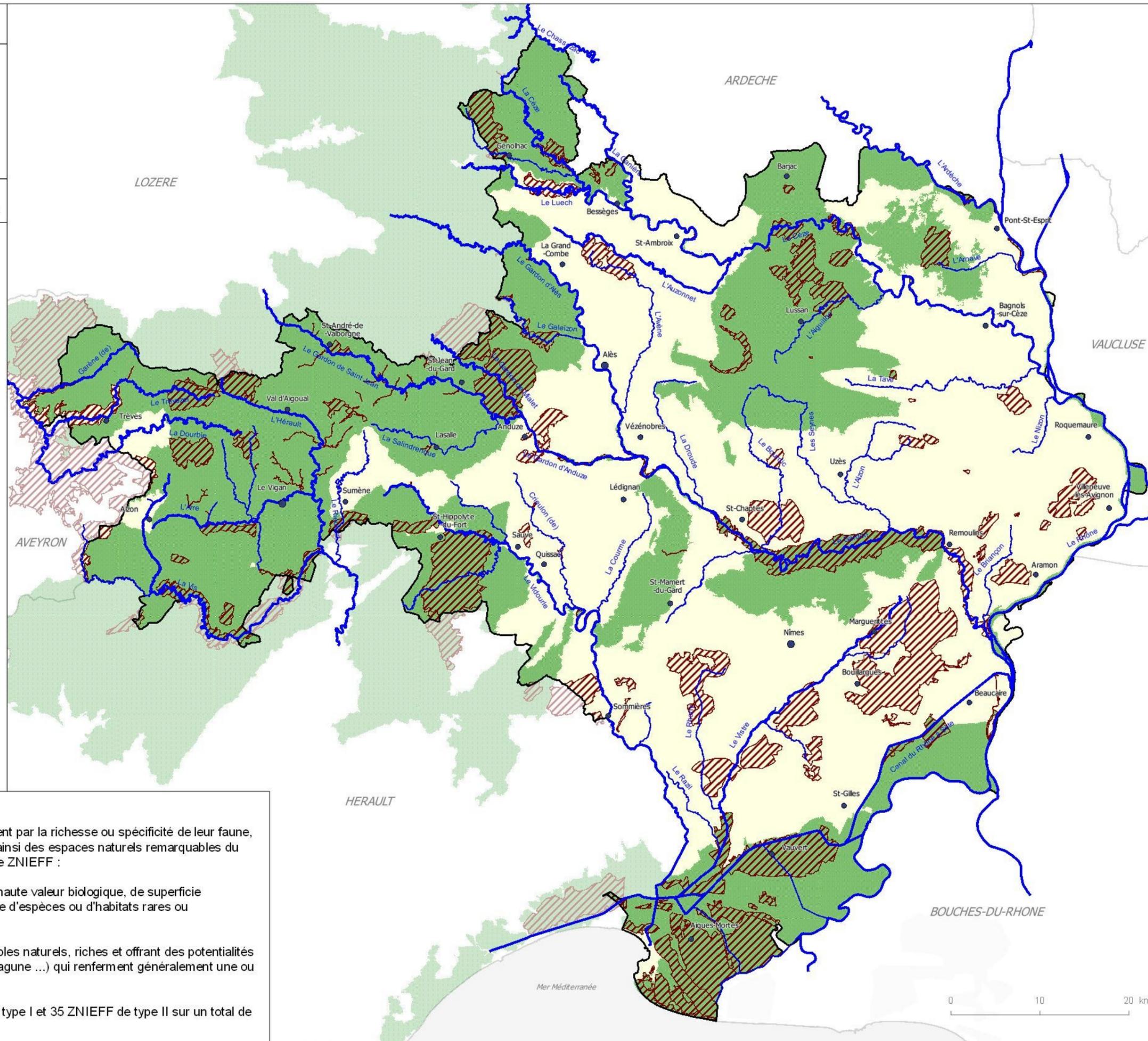
## Définition

Les ZNIEFF sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou spécificité de leur faune, flore et milieux dits "habitats naturels", délimitant ainsi des espaces naturels remarquables du point de vue de la biodiversité. Il existe 2 sortes de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats rares ou remarquables, qualifiés de "déterminants".

Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches et offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune ...) qui renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Le département du Gard compte 149 ZNIEFF de type I et 35 ZNIEFF de type II sur un total de 301 communes.



# SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Edition : mars 2019

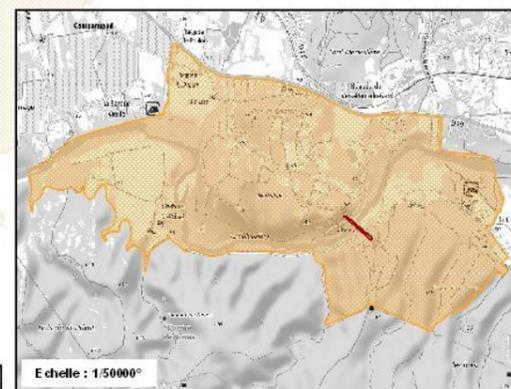
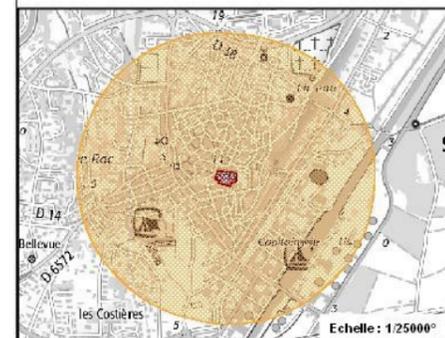
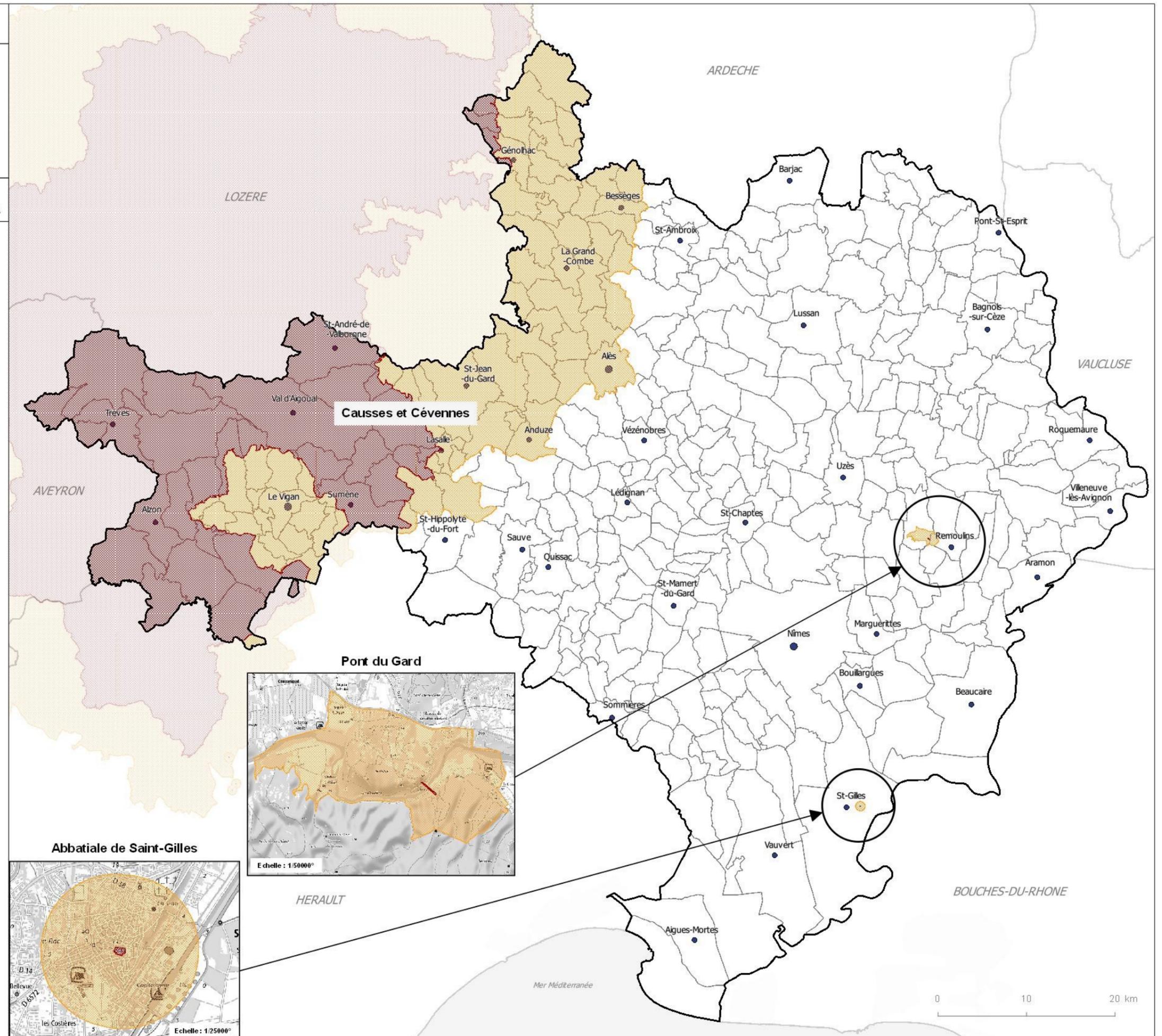


## Périmètres UNESCO :

- Zone cœur
- Zone tampon

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes



Source et date des données :  
- DREAL L-R (2015)  
- Admin Express © IGN

# PARC NATIONAL DES CÉVENNES ET CLASSEMENT UNESCO CAUSSES ET CÉVENNES

Edition : mars 2019



## Périmètres Parc National des Cévennes :

- PNC (zone cœur)
- PNC (aire d'adhésion)
- PNC (aire optimale d'adhésion)

## Périmètres UNESCO :

- Zone cœur  
(134 communes)
- Zone tampon  
(97 communes)

5 villes portes

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

## Source et date des données :

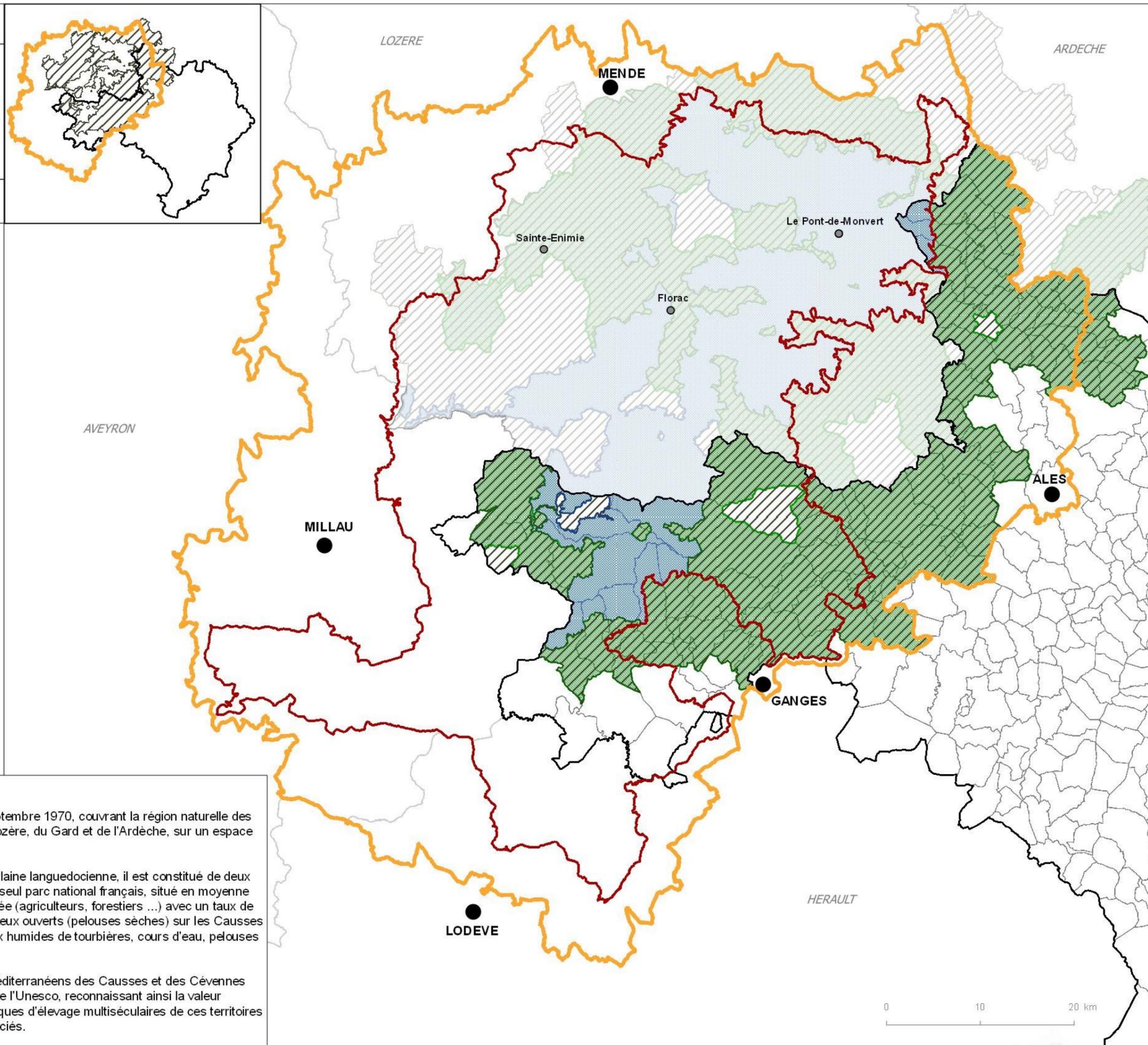
- DREAL L-R (03/2019)
- Admin Express © IGN

### A savoir

Le parc national des Cévennes a été créé le 2 septembre 1970, couvrant la région naturelle des Cévennes et situé sur les 3 départements de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, sur un espace de 93 500 hectares et 152 communes.

Espace de transition entre le Massif central et la Plaine languedocienne, il est constitué de deux zones : le cœur et l'aire d'adhésion et constitue le seul parc national français, situé en moyenne montagne dont la zone cœur est habitée et exploitée (agriculteurs, forestiers ...) avec un taux de boisement supérieur à 55 % et la présence de milieux ouverts (pelouses sèches) sur les Causses et une biodiversité exceptionnelle (avifaune, milieux humides de tourbières, cours d'eau, pelouses sèches ...)

En 2011, les paysages culturels agropastoraux méditerranéens des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, reconnaissant ainsi la valeur universelle de l'expression dans l'espace des pratiques d'élevage multiséculaires de ces territoires de même que les savoir-faire et les traditions associés.



## UNITES PAYSAGERES

Edition : mars 2019



Découpage des unités paysagères

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

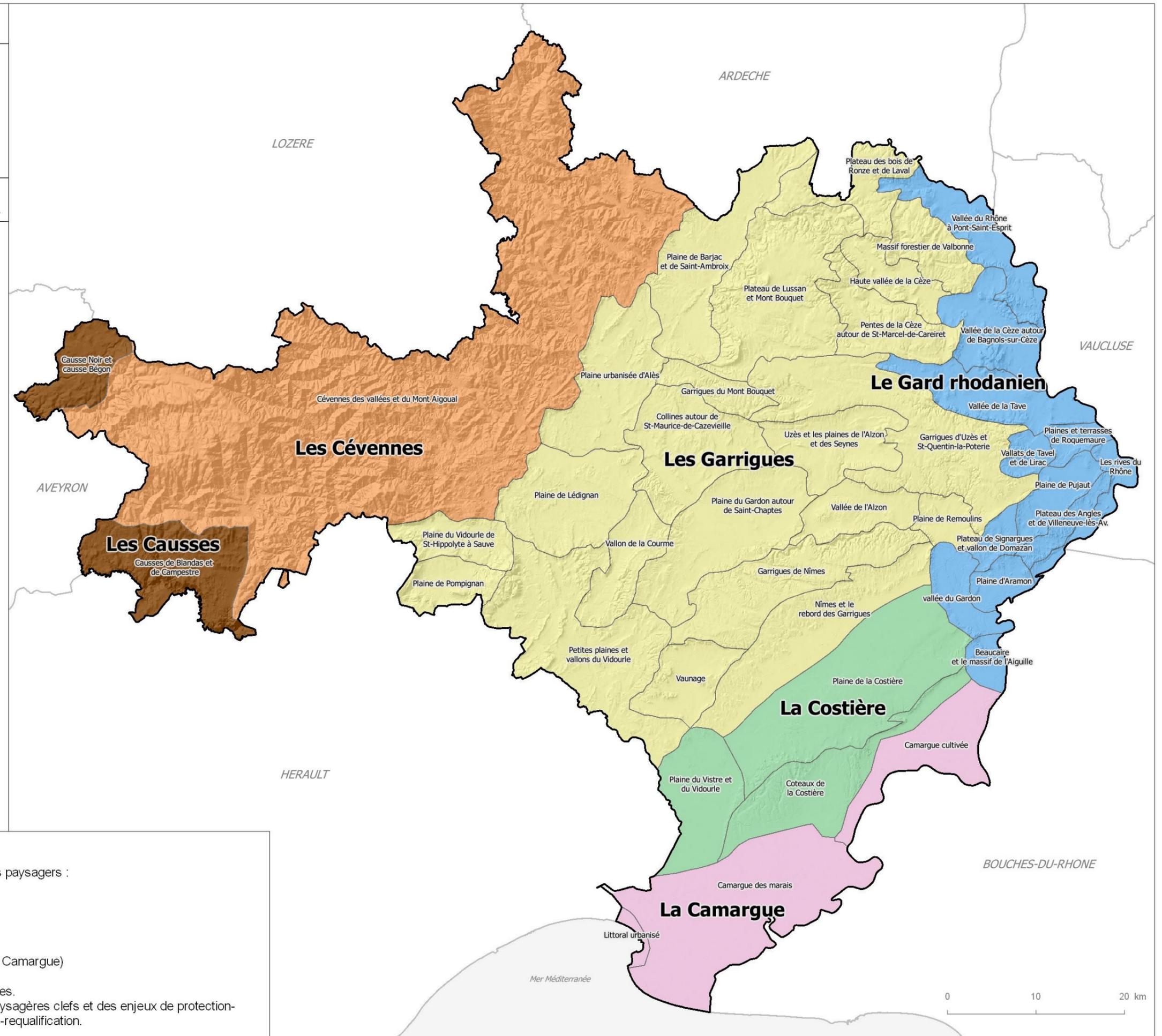
Source et date des données :  
- DREAL L-R (03/2011)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Le paysage du Gard est apparenté aux 3 mondes paysagers :

- La "montagne" (Les Causses, Les Cévennes)
- Les "garrigues" (Les Garrigues)
- La "plaine" (Le Gard rhodanien, La Costière, La Camargue)

dans lesquels sont identifiées 43 unités paysagères.  
Chaque unité est caractérisée par des valeurs paysagères clefs et des enjeux de protection-préservation, valorisation-crédation et réhabilitation-requalification.



## STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Edition : mars 2019



### Points de surveillance de la qualité :

- Eaux superficielles
- ◆ Eaux souterraines

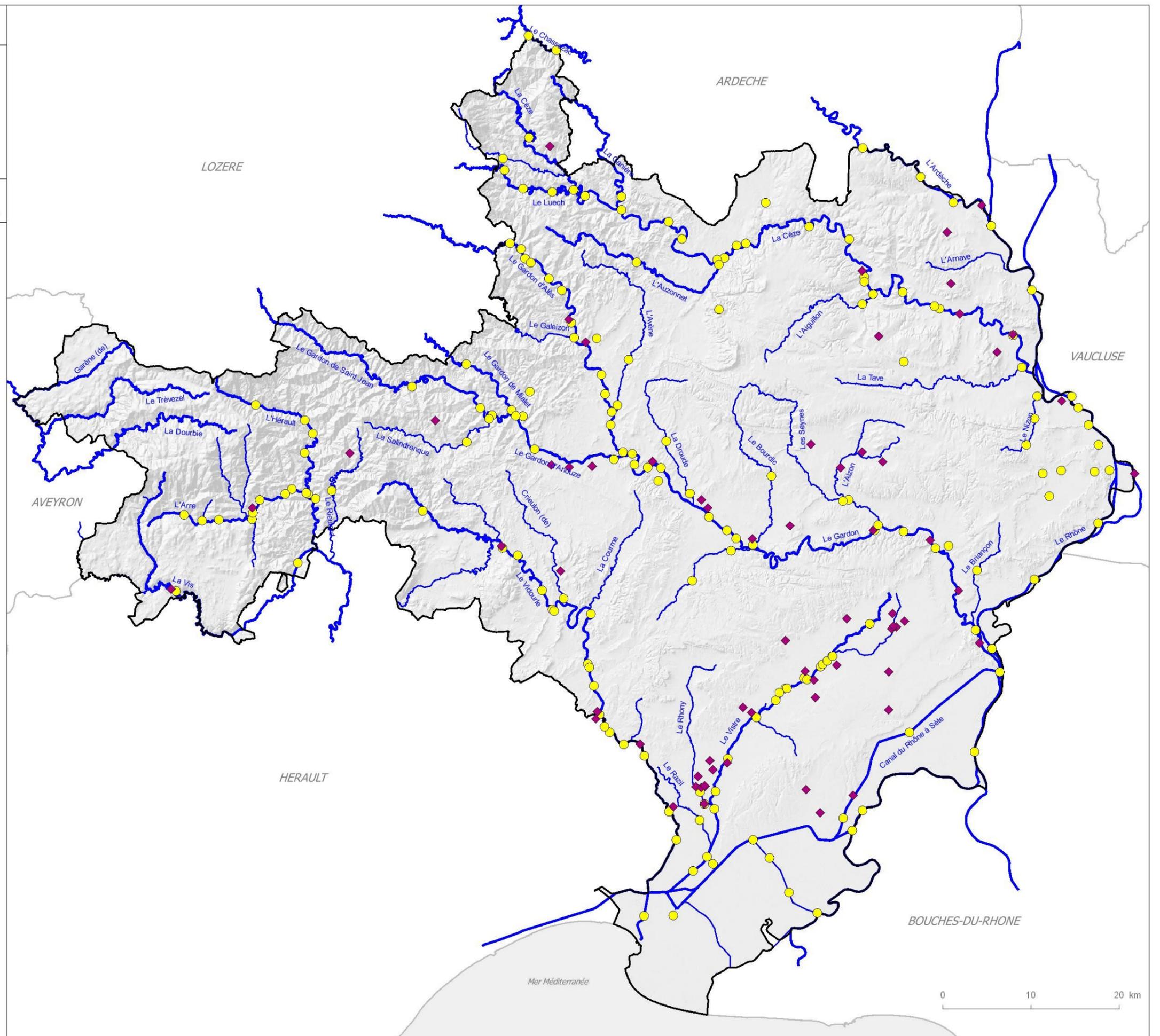
### Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

### Limites administratives :

- ▭ Département du Gard
- ▭ Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DDTM30/SER (05/2016)  
- Carthage © BD - SANDRE  
- Admin Express © IGN



## BASSINS VERSANTS

Edition : mars 2019



### Limite des bassins versants :

- Ardèche
- Camargue
- Cèze
- Dourbie
- Gardon
- Hérault
- Rhône
- Vidourle
- Vistre

### Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

### Limites administratives :

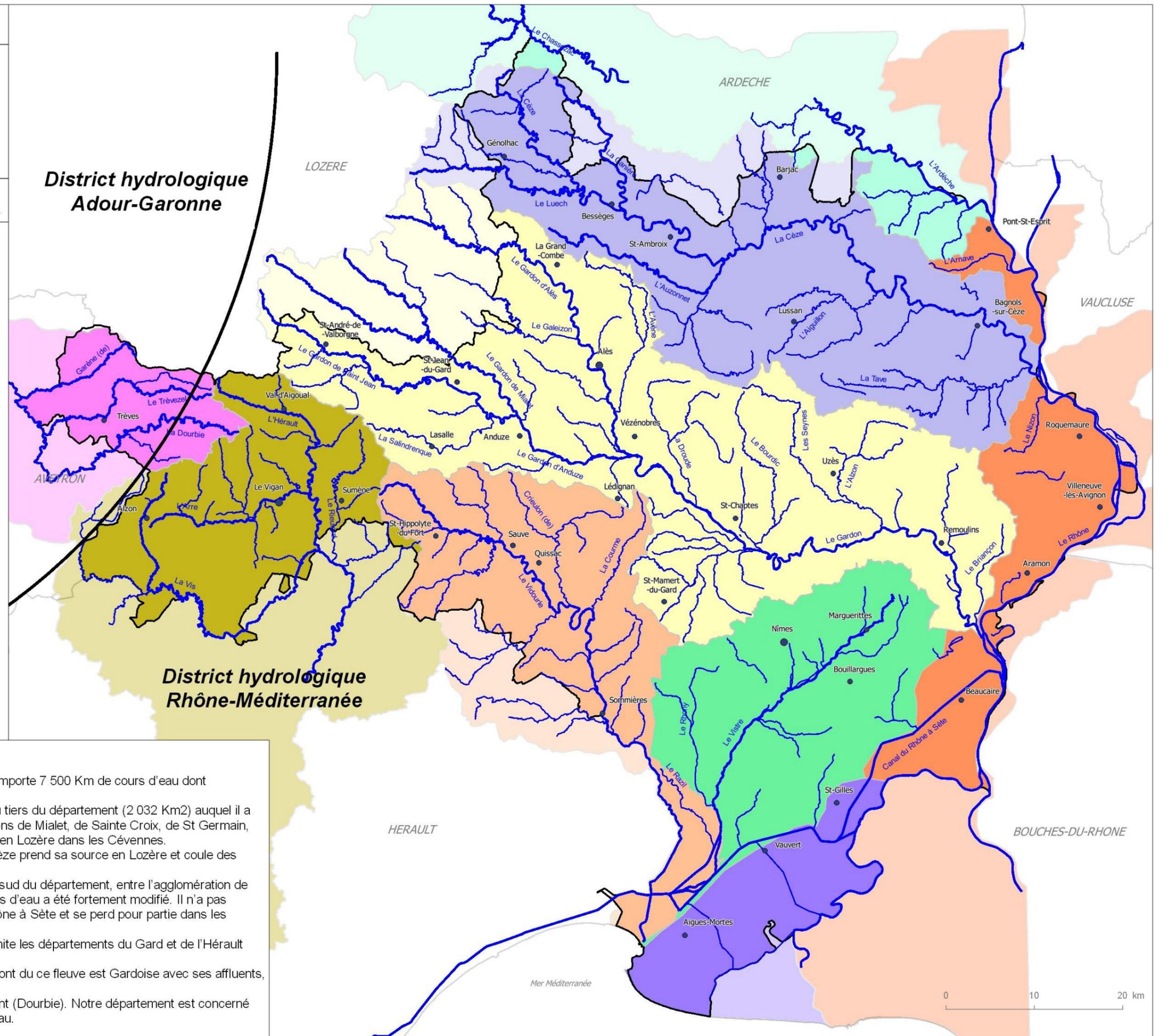
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Carthage © BD - SANDRE  
- Admin Express © IGN

### À savoir

Le réseau hydrographique superficiel du Gard comporte 7 500 Km de cours d'eau dont seulement 680 Km pour les rivières principales.

- Bassin versant des Gardons. Il couvre près du tiers du département (2 032 Km<sup>2</sup>) auquel il a donné son nom. Les différentes branches (Gardons de Mialet, de Sainte Croix, de St Germain, de St Jean, d'Ales etc...) prennent leurs sources en Lozère dans les Cévennes.
- Bassin versant de la Cèze (1 387 Km<sup>2</sup>). La Cèze prend sa source en Lozère et coule des Cévennes Gardoises au Rhône.
- Bassin versant du Vistre (590 Km<sup>2</sup>). Situé au sud du département, entre l'agglomération de Nîmes et la petite Camargue. Le profil de ce cours d'eau a été fortement modifié. Il n'a pas d'exutoire direct. Il est dévié dans le canal du Rhône à Sète et se perd pour partie dans les marais de Camargue.
- Bassin du Vidourle (800 Km<sup>2</sup>). Ce fleuve délimite les départements du Gard et de l'Hérault dans sa partie aval où il est entièrement canalisé.
- Bassin versant de l'Hérault. Seule la partie amont du ce fleuve est Gardoise avec ses affluents, l'Arre et la Vis.
- Bassins versants de l'Ardèche et du Tarn amont (Dourbie). Notre département est concerné pour une très faible partie par ces deux cours d'eau.



# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Edition : mars 2019



## Périmètre des SAGE :

- Ardèche (approuvé)
- Camargue Gardoise (en révision)
- Gardons (approuvé)
- Hérault (approuvé)
- Tarn Amont (approuvé)
- Vistre, Nappes Vistrenques et Costières (en cours d'élaboration)

## Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

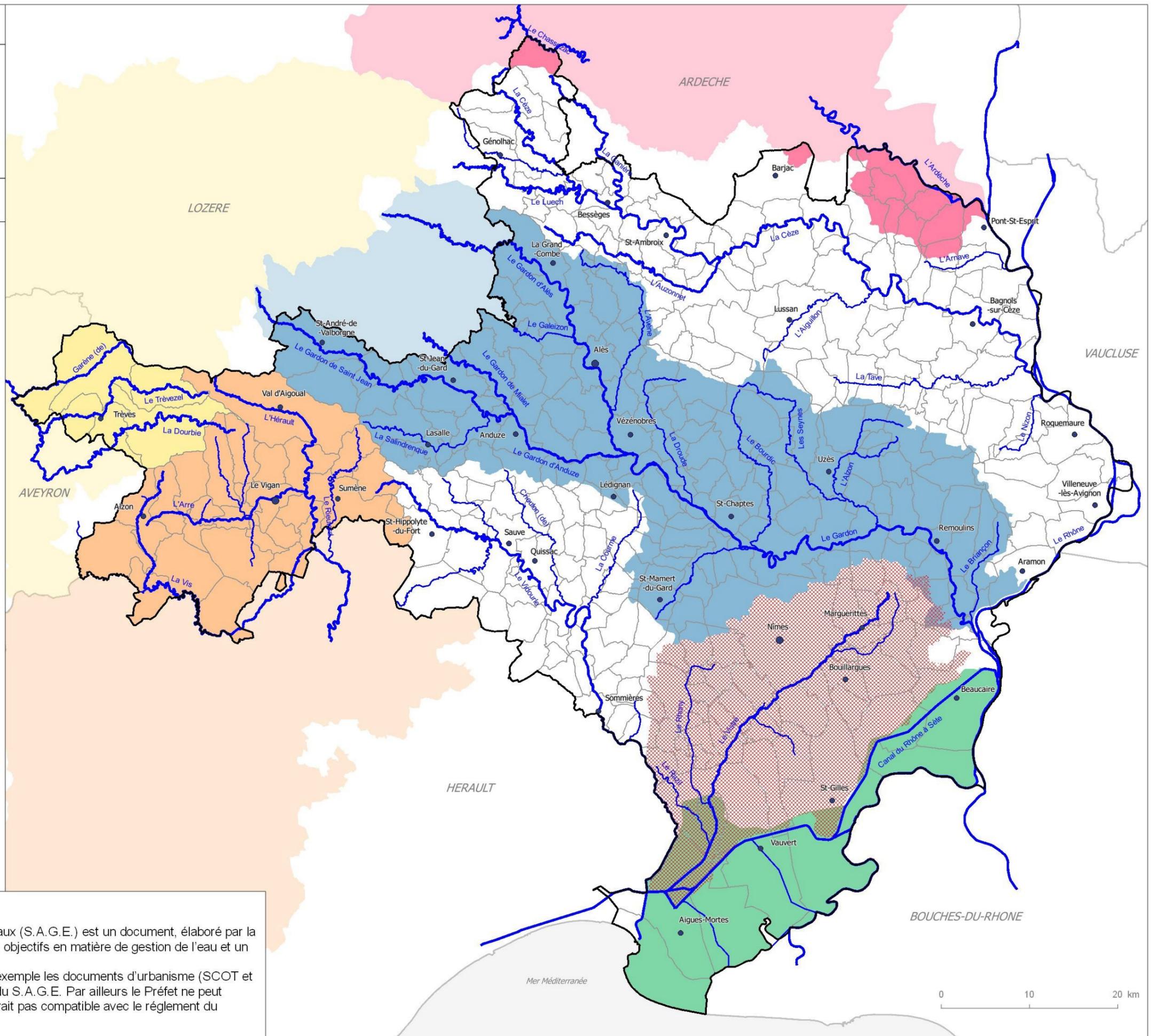
## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - DREAL LR - DDTM30/SER (01/2016)  
 - Carthage © BD - SANDRE  
 - Admin Express © IGN

## Définition

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un document, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), qui fixe des objectifs en matière de gestion de l'eau et un règlement pour les atteindre.  
 Le S.A.G.E. est doté d'une portée juridique. Par exemple les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent être compatibles avec les objectifs du S.A.G.E. Par ailleurs le Préfet ne peut délivrer une autorisation « loi sur l'eau » qui ne serait pas compatible avec le règlement du S.A.G.E.





# Risques majeurs

# PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Edition : mars 2019



## Périmètre des PAPI :

- PAPI d'Intention Cèze
- PAPI d'Intention Hérault
- PAPI d'intention Ardèche Claire
- PAPI 1 Gard Rhodanien
- PAPI 2 Caderaux de Nîmes
- PAPI 2 Gardon
- PAPI 2 Vidourle
- PAPI 2 Vistre
- Plan Rhône

## Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

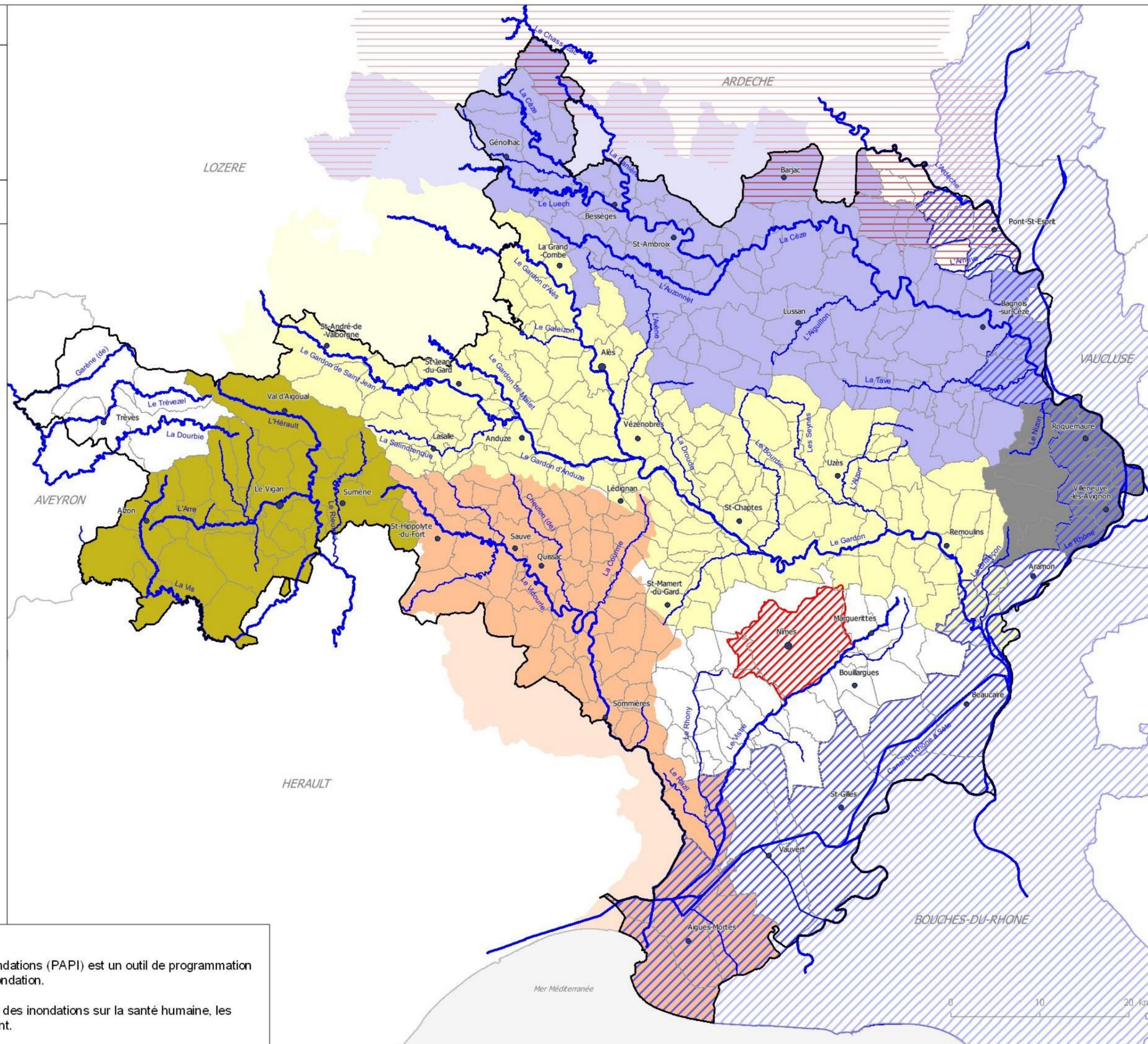
## Source et date des données :

- DDTM30/SER (03/2018)
- Carthage © BD - SANDRE
- Admin Express © IGN

## Définition

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de programmation technique et financier destiné à gérer le risque inondation.

Le PAPI ambitionne de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.



## TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)

Edition : mars 2019



### Périmètre des TRI :

- Alès
- Delta du Rhône
- Montpellier
- Nîmes
- Tricastin - Avignon - Basse vallée de la Durance

### Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

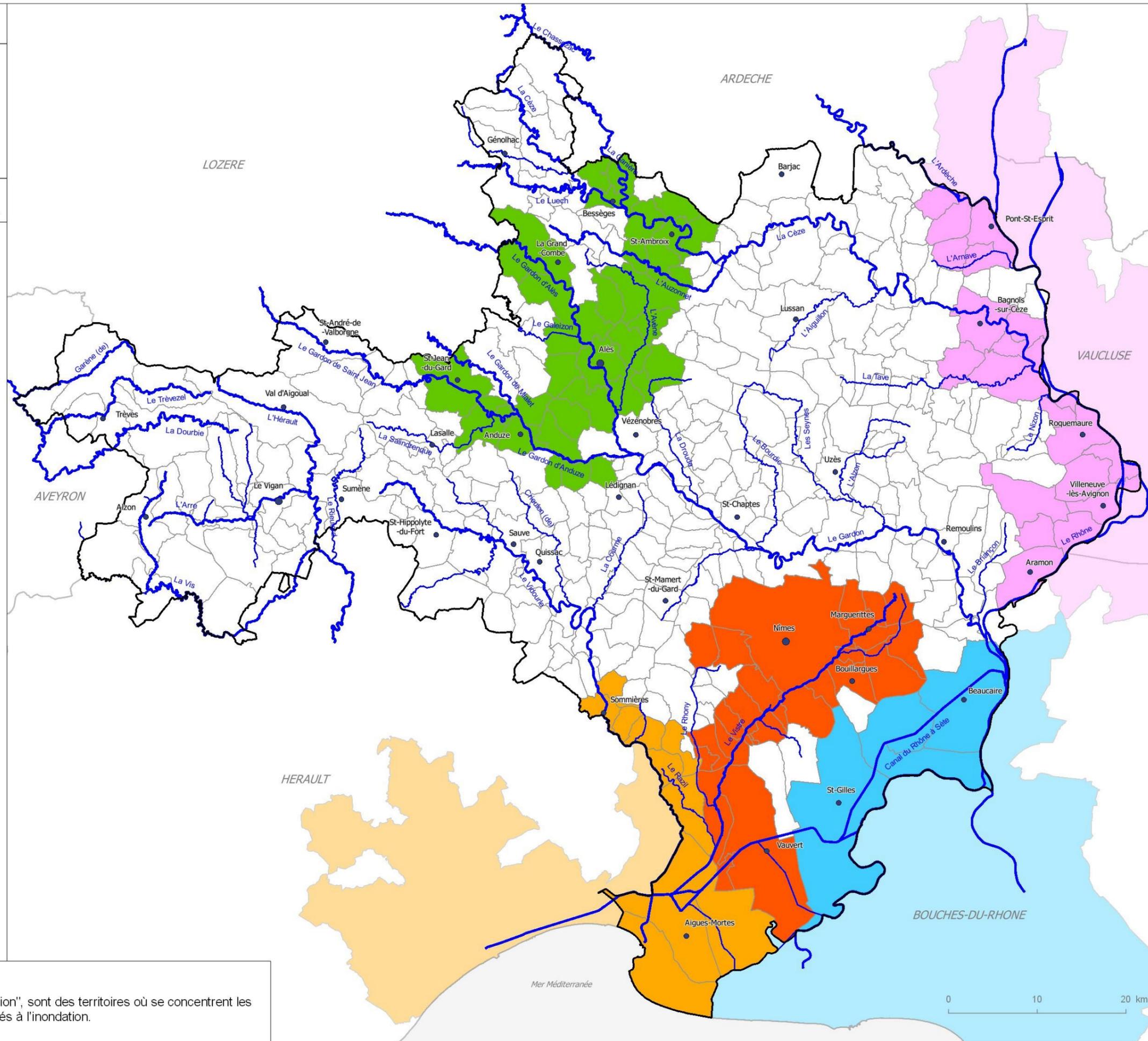
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DDTM30/SER (10/2012)  
- Carthage © BD - SANDRE  
- Admin Express © IGN

### Définition

Les TRI, notion apportée par la "Directive inondation", sont des territoires où se concentrent les principaux enjeux (population et économie) exposés à l'inondation.



# ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Edition : mars 2019



PPRI nouvelle génération approuvés le :

- Gardon Amont le 03/07/2008
- Gardon d'Alès le 09/11/2010
- Moyen Vidourle le 03/07/2008
- Alzon Seynes le 17/12/2014
- Camargue le 03/04/2012
- Cèze le 19/10/2011
- Gardon le 28/02/2014
- Hérault le 16/04/2015
- Nîmes le 28/02/2012
- Rhône le 13/07/2012
- Rhône le 14/03/2013
- Rhône le 22/03/2013
- Rhône le 25/01/2016
- Rhône le 21/03/2016
- Vistre le 04/04/2014
- Gard Rhodanien le 13/08/2015
- Gardon Aval le 16/09/2016
- Rhony le 17/07/2017
- Rhône le 18/10/2017
- Rhône le 05/12/2017
- Rhône le 11/02/2019
- PPRI ancienne génération

## Cours d'eau

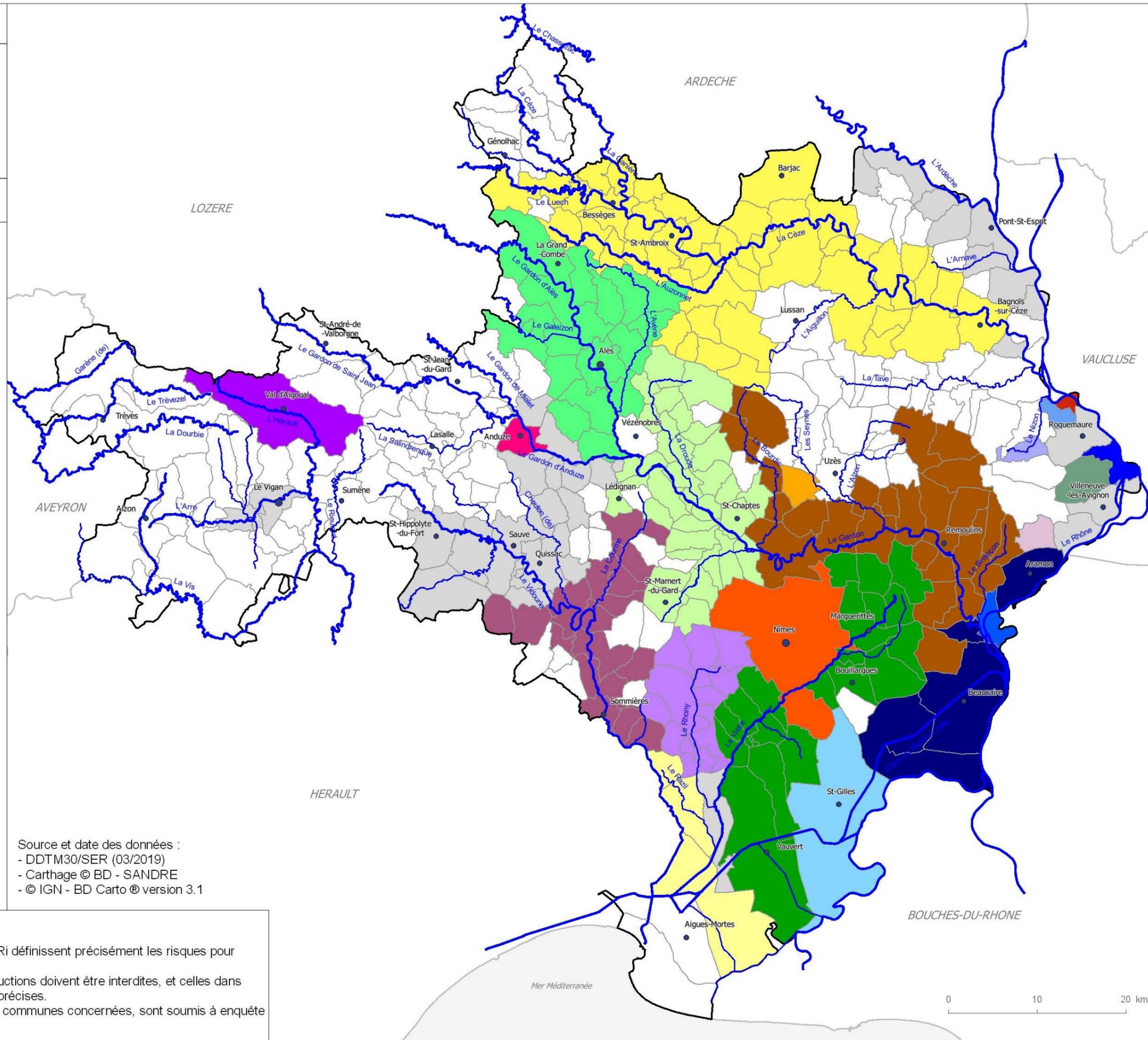
- Principaux
- Secondaires

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

## Définition

Outils de prévention du risque inondation, les PPRI définissent précisément les risques pour chacune des communes concernées. Ils identifient les zones dans lesquelles les constructions doivent être interdites, et celles dans lesquelles elles doivent respecter des obligations précises. Ces plans, élaborés par le préfet en associant les communes concernées, sont soumis à enquête publique.



Source et date des données :  
- DDTM30/SER (03/2019)  
- Carthage © BD - SANDRE  
- © IGN - BD Carto © version 3.1

## PREVISION DES CRUES Réseau réglementaire

Edition : mars 2019



Tronçons réglementaires surveillés par le  
Service de Prévion des Crues  
Grand Delta :



● Stations de crues

Cours d'eau :



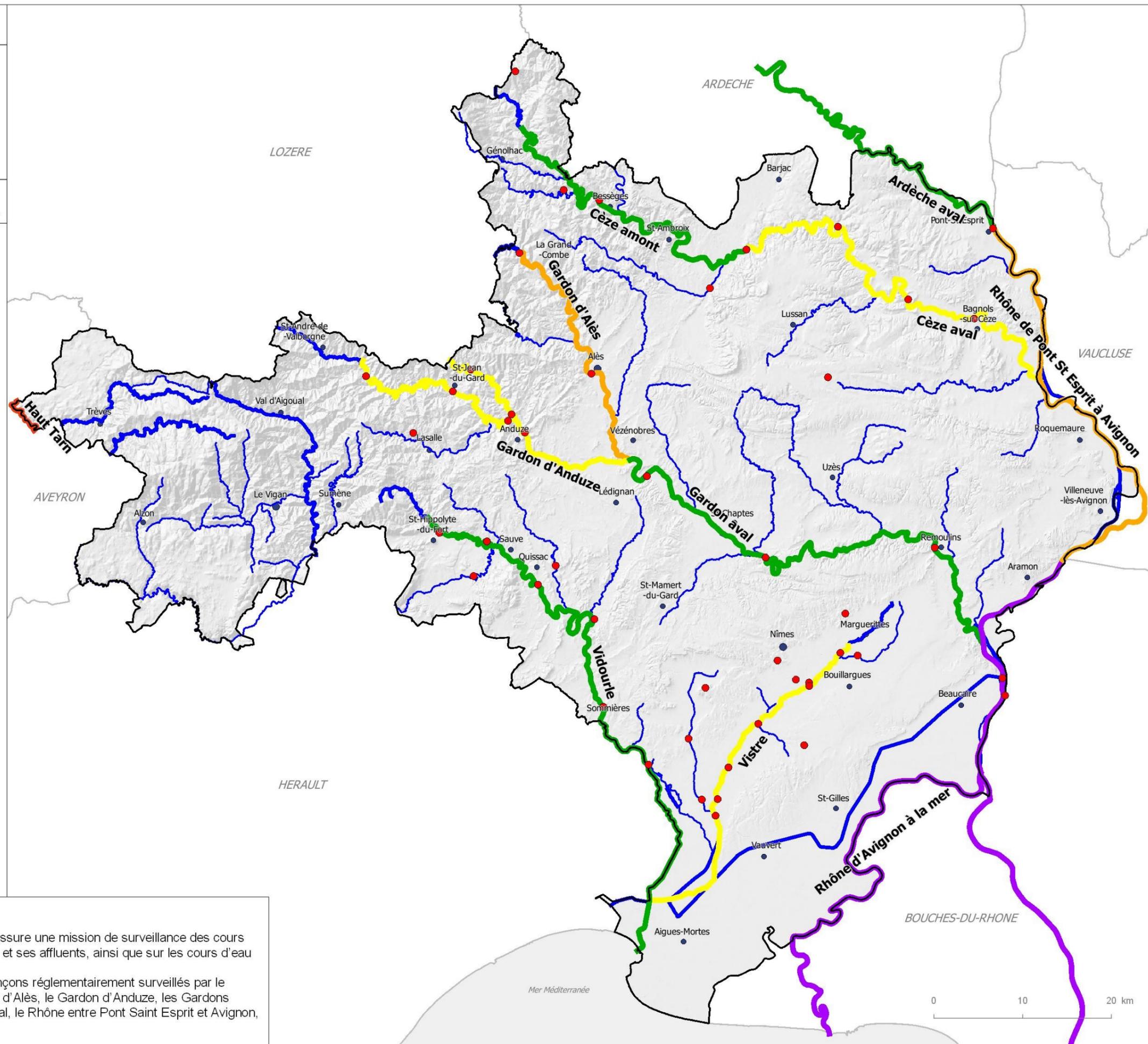
Limites administratives :



Source et date des données :  
- DREAL RA / SPC GD  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Le Service de Prévion des Crues Grand Delta assure une mission de surveillance des cours d'eau et de prévision des crues sur le Rhône aval et ses affluents, ainsi que sur les cours d'eau côtiers gardois.  
Le département du Gard est concerné par 10 tronçons réglementairement surveillés par le SPCGD, à savoir le Vistre, le Vidourle, le Gardon d'Alès, le Gardon d'Anduze, les Gardons réunis, la Cèze amont, la Cèze aval, l'Ardèche aval, le Rhône entre Pont Saint Esprit et Avignon, et le Rhône entre Avignon et la Mer.







## RISQUE LIÉ AU RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Edition : mars 2019



### Niveau d'aléa :

- Fort
- Moyen

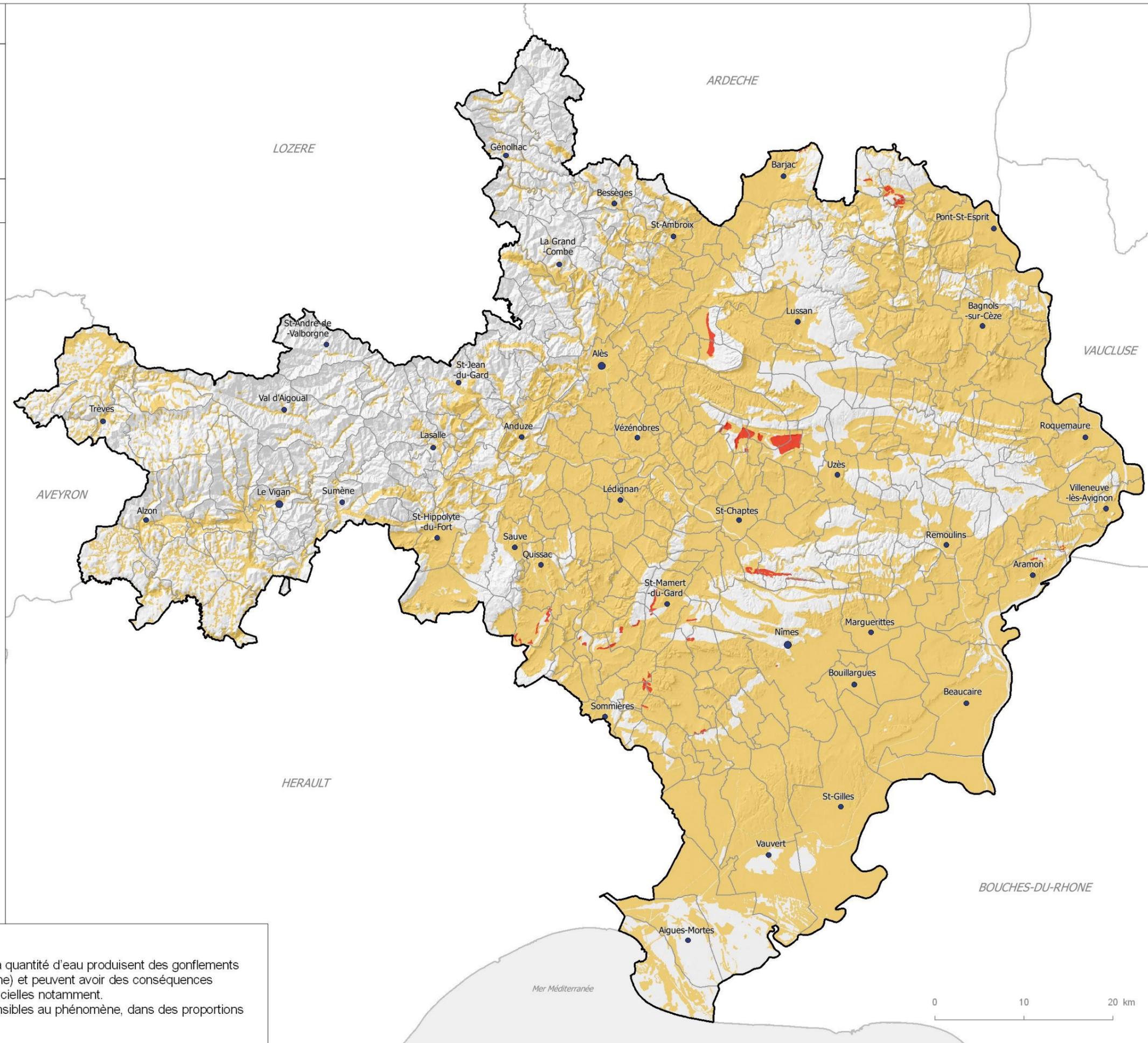
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- BRGM (03/2008)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Dans certains terrains argileux, les variations de la quantité d'eau produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles notamment. L'ensemble des sols argileux ou marneux sont sensibles au phénomène, dans des proportions variables.



# RISQUE MINIER

Edition : mars 2019



Communes concernées, disposant d'un porter à connaissance

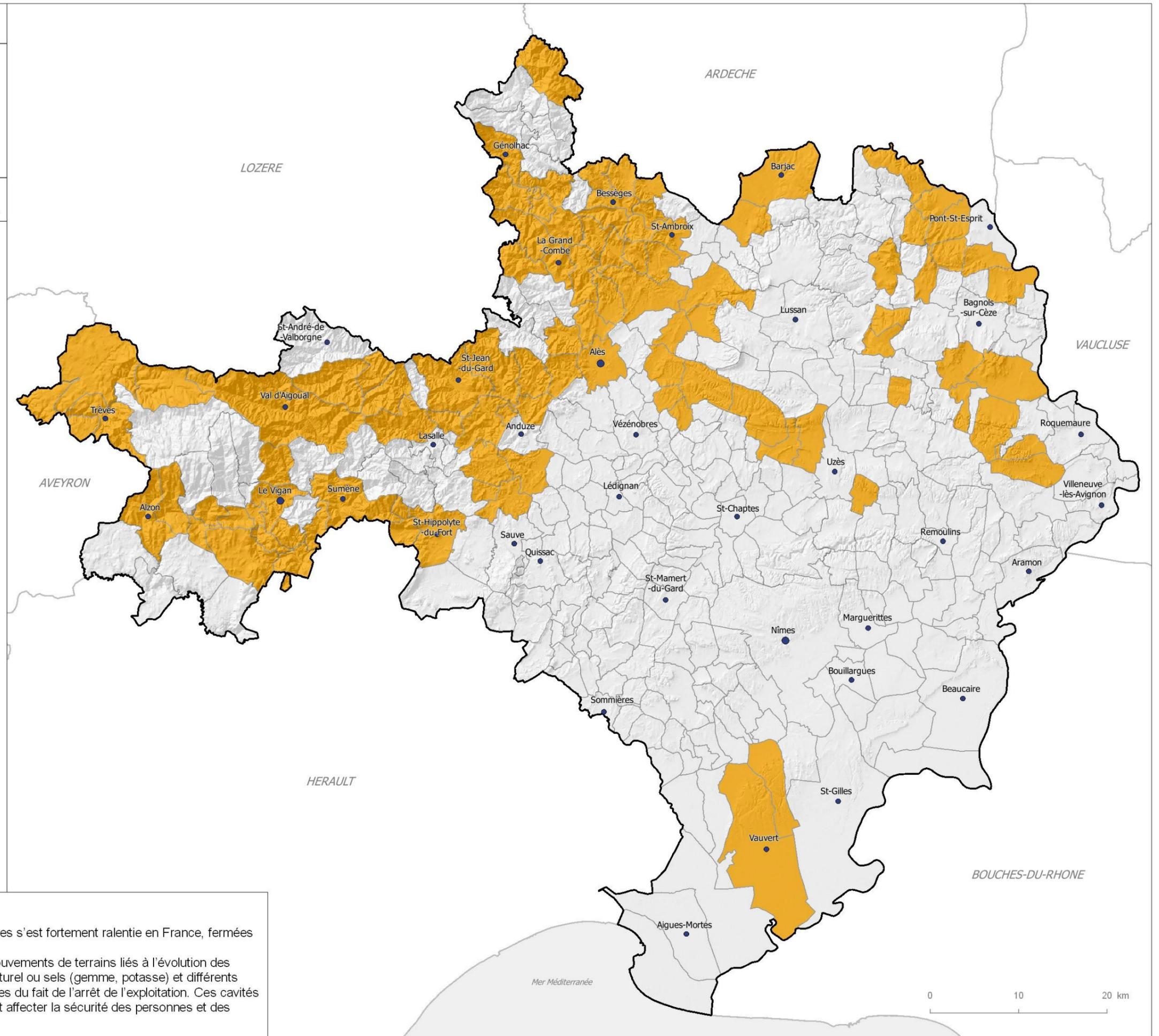
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Etude GEODERIS (2011)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Depuis quelques décennies, l'exploitation des mines s'est fortement ralentie en France, fermées pour la plupart.  
L'aléa minier le plus marquant correspond aux mouvements de terrains liés à l'évolution des cavités d'où l'on a extrait charbon, pétrole, gaz naturel ou sels (gemme, potasse) et différents métaux, à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.



## ZONAGE EN POTENTIEL RADON

Edition : mars 2019



### Type de risques :

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif

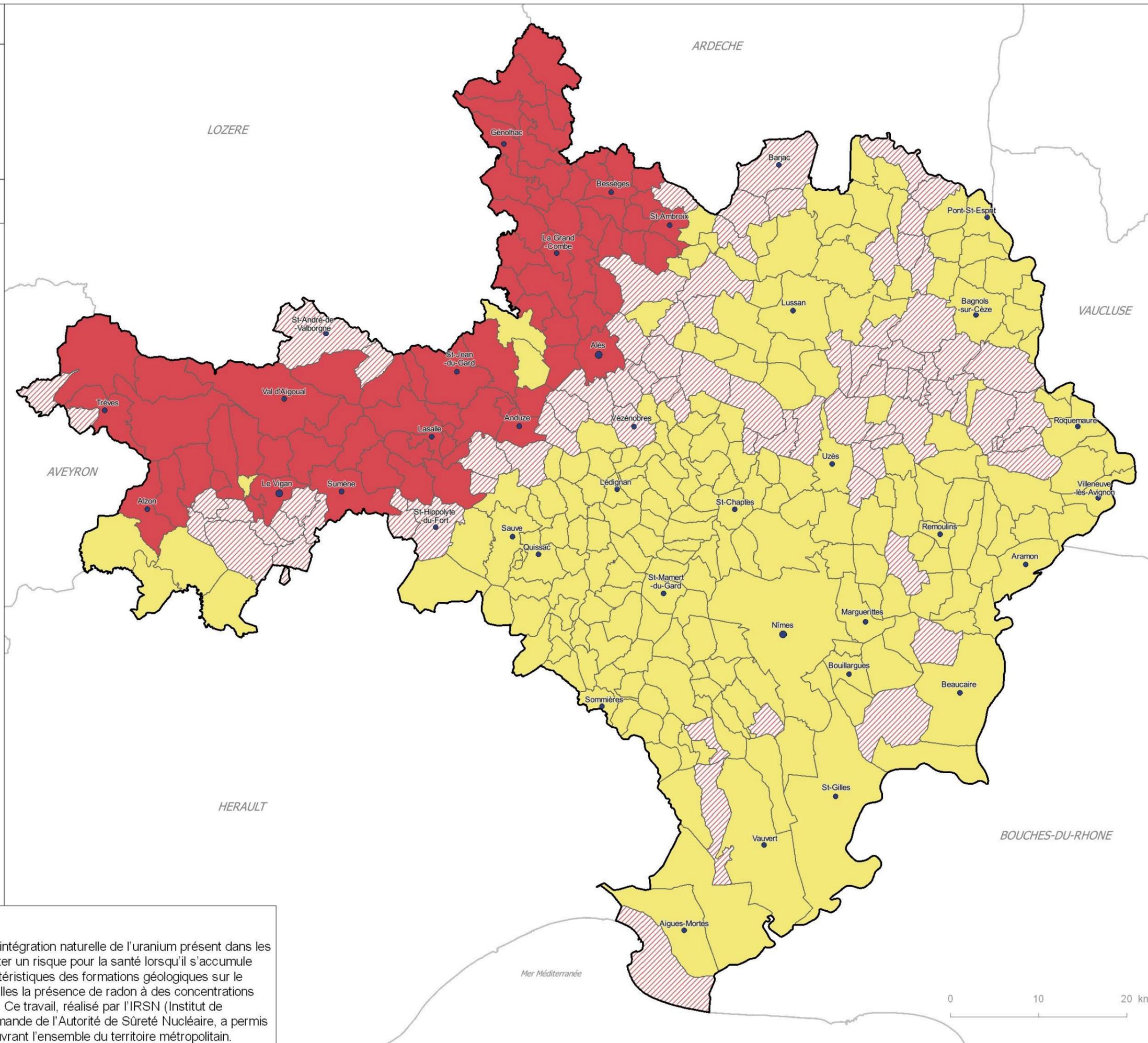
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Décret 2018-434 + Arrêté 27/06/2018  
 - Admin Express © IGN

### Selon la loi

Le radon est un gaz radioactif produit par la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les roches. Cancérigène pulmonaire, il peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire permet d'identifier les zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail, réalisé par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, a permis d'établir une cartographie du potentiel radon couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.



# INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -TYPE SEVESO-

Edition : mars 2019



Seuils d'exposition :

- ▼ Seuil haut (Directive Seveso III) [8]
- Seuil bas (Directive Seveso III) [10]

Zones urbanisées

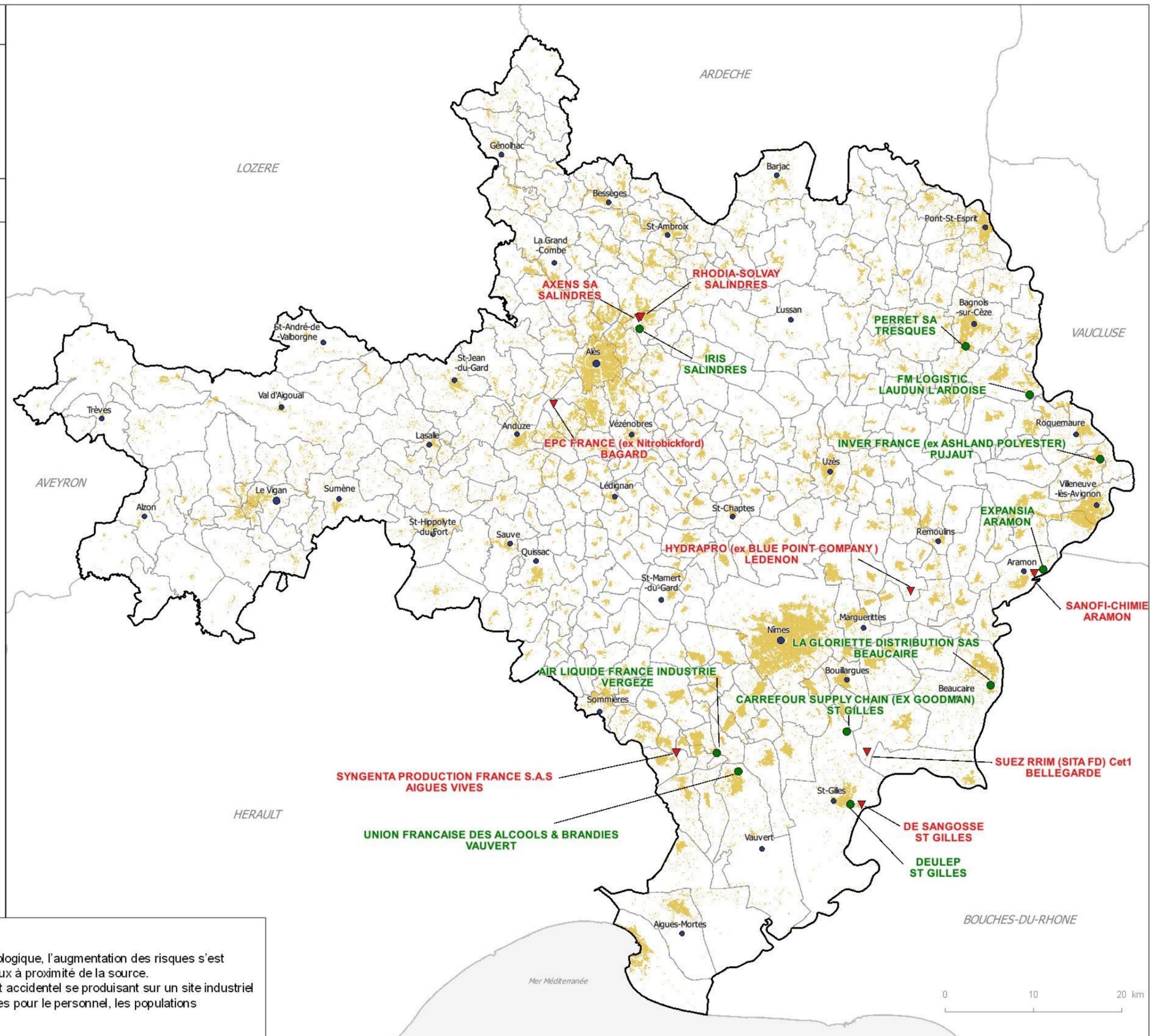
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DREAL OCCITANIE (03/2018)  
- CEREMA (Espace bâti 2018)  
- Admin Express © IGN

## A savoir

Corollaire du développement industriel puis technologique, l'augmentation des risques s'est accrue, accentuée par le rapprochement des enjeux à proximité de la source. Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.





# Economie agricole

## Agriculture durable



# Répartition culturelle à partir du RPG 2017 (Registre Parcellaire Graphique)

Edition : mars 2019



Nature d'occupation du sol dominante  
en 2017 :

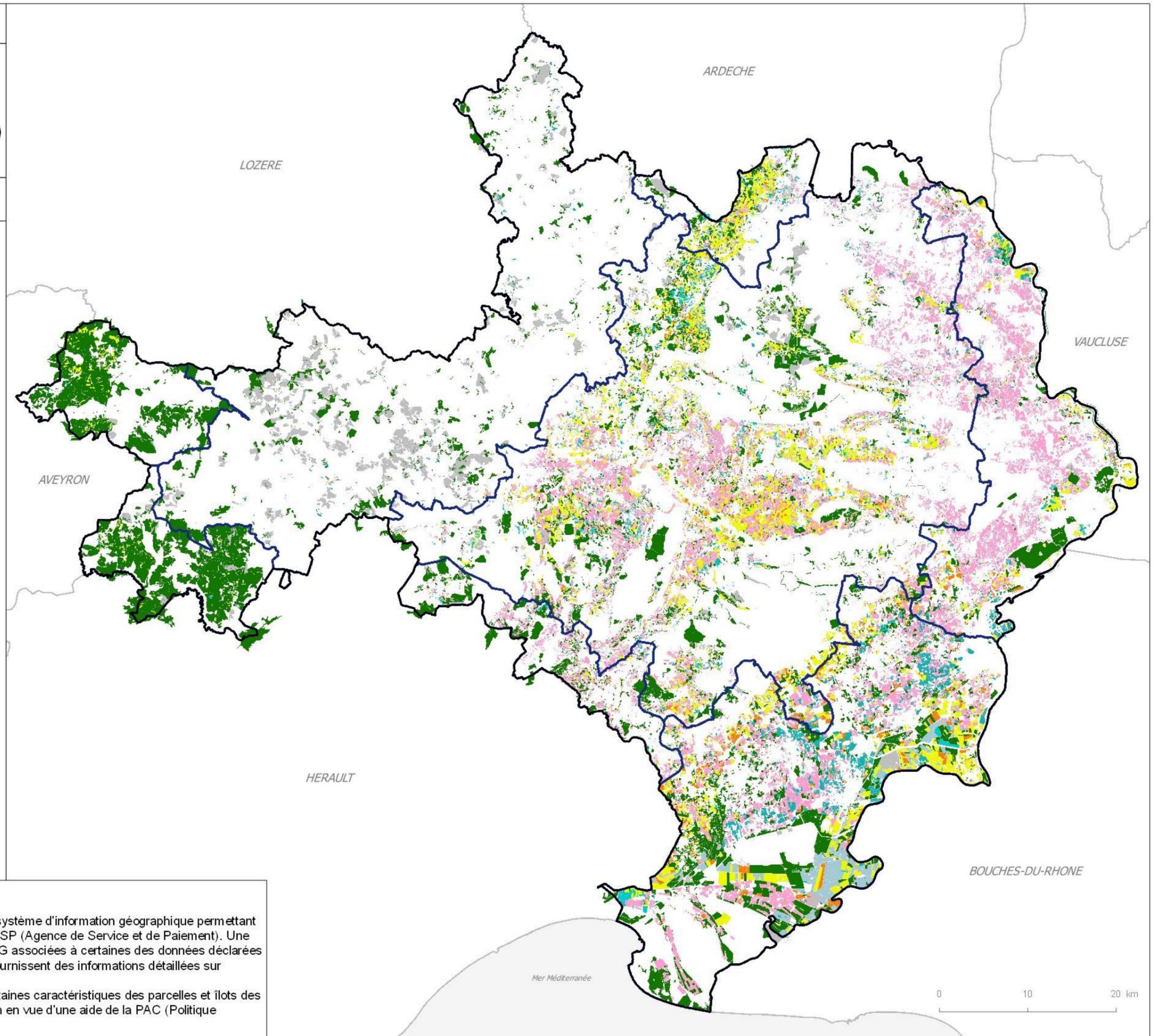
- Divers
- Grandes cultures
- Maraîchage
- Oliviers
- Prairies
- Riz
- Vergers
- Vignes
- Gel (surfaces gelées sans production)

- PRA (Petite Région Agricole)
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- ASP IGN (02/2019)  
- Admin Express © IGN

### Définition

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles, géré par l'ASP (Agence de Service et de Paiement). Une version anonyme des données graphiques du RPG associées à certaines des données déclarées par les exploitants sont diffusées. Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures foncières.  
Le RPG permet de connaître la localisation et certaines caractéristiques des parcelles et îlots des exploitants agricoles ayant déposé une déclaration en vue d'une aide de la PAC (Politique Agricole Commune).



0 10 20 km

# APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE ET CONTRÔLÉE -VINS-

Edition : mars 2019



## Appellation d'Origine Protégée :

- Clairette de Bellegarde
- Côtes du Rhône
- Côtes du Vivarais
- Languedoc
- Lirac
- Tavel
- Costières de Nîmes
- Pic Saint-Loup

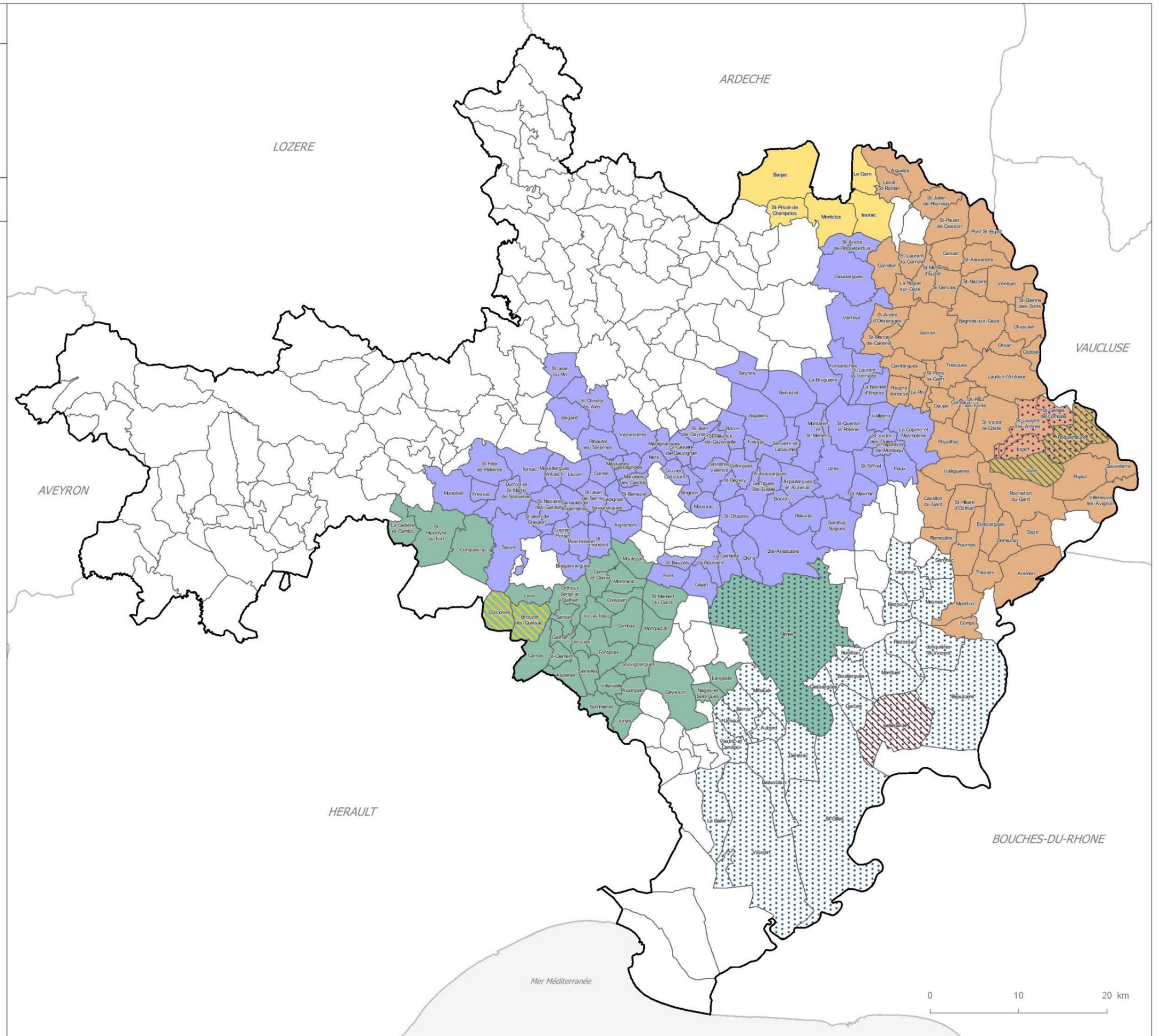
## Appellation d'Origine Contrôlée :

- Duché d'Uzès

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- INAO (03/2018)  
- Admin Express © IGN



# APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -VINS- Détail Languedoc

Edition : mars 2019

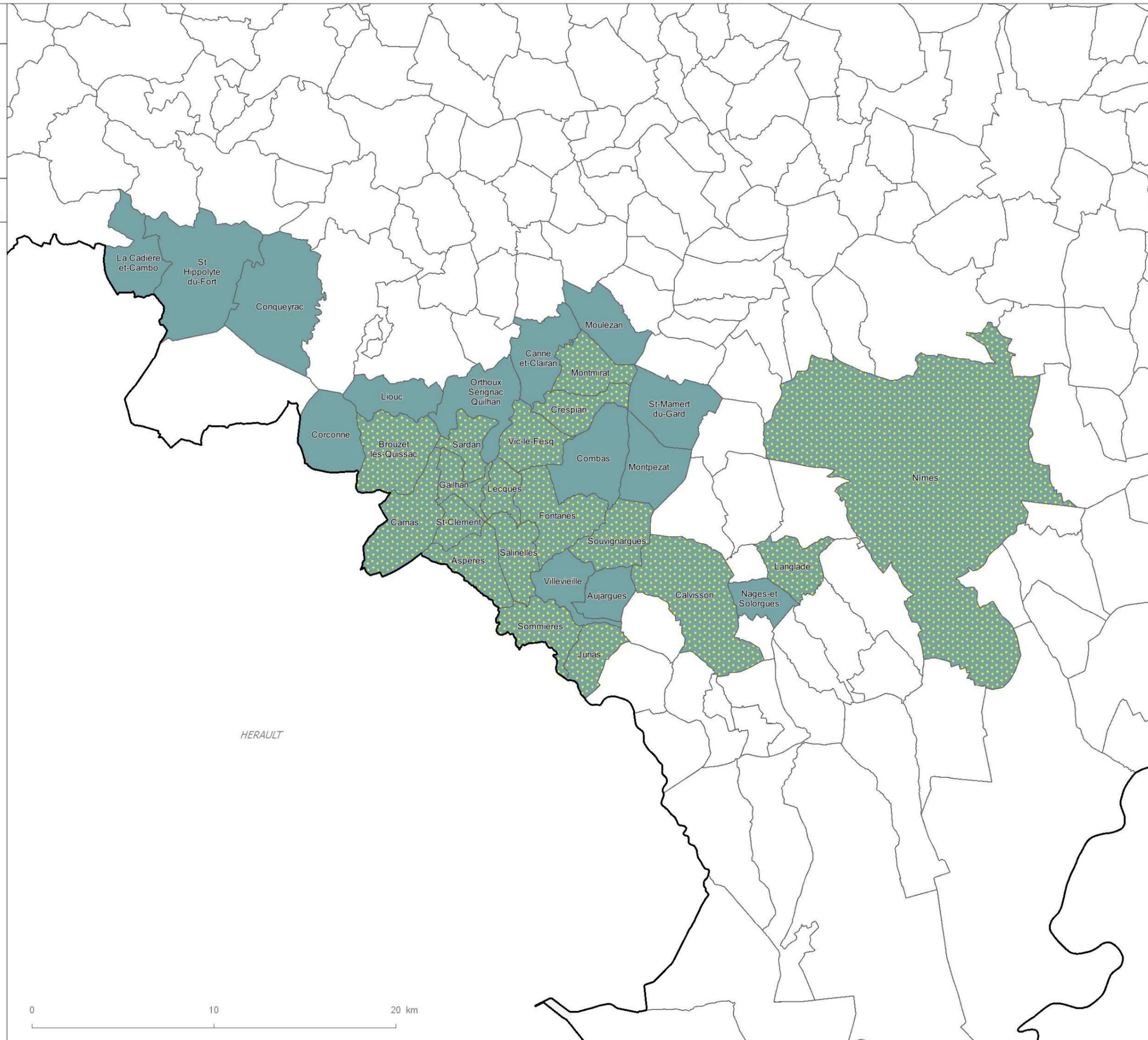


## Languedoc AOP détaillées :

- Languedoc blanc
- Languedoc Sommières

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard



Source et date des données :  
- INAO (03/2018)  
- Admin Express © IGN

# APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -VINS- Détail Côtes du Rhône

Edition : mars 2019



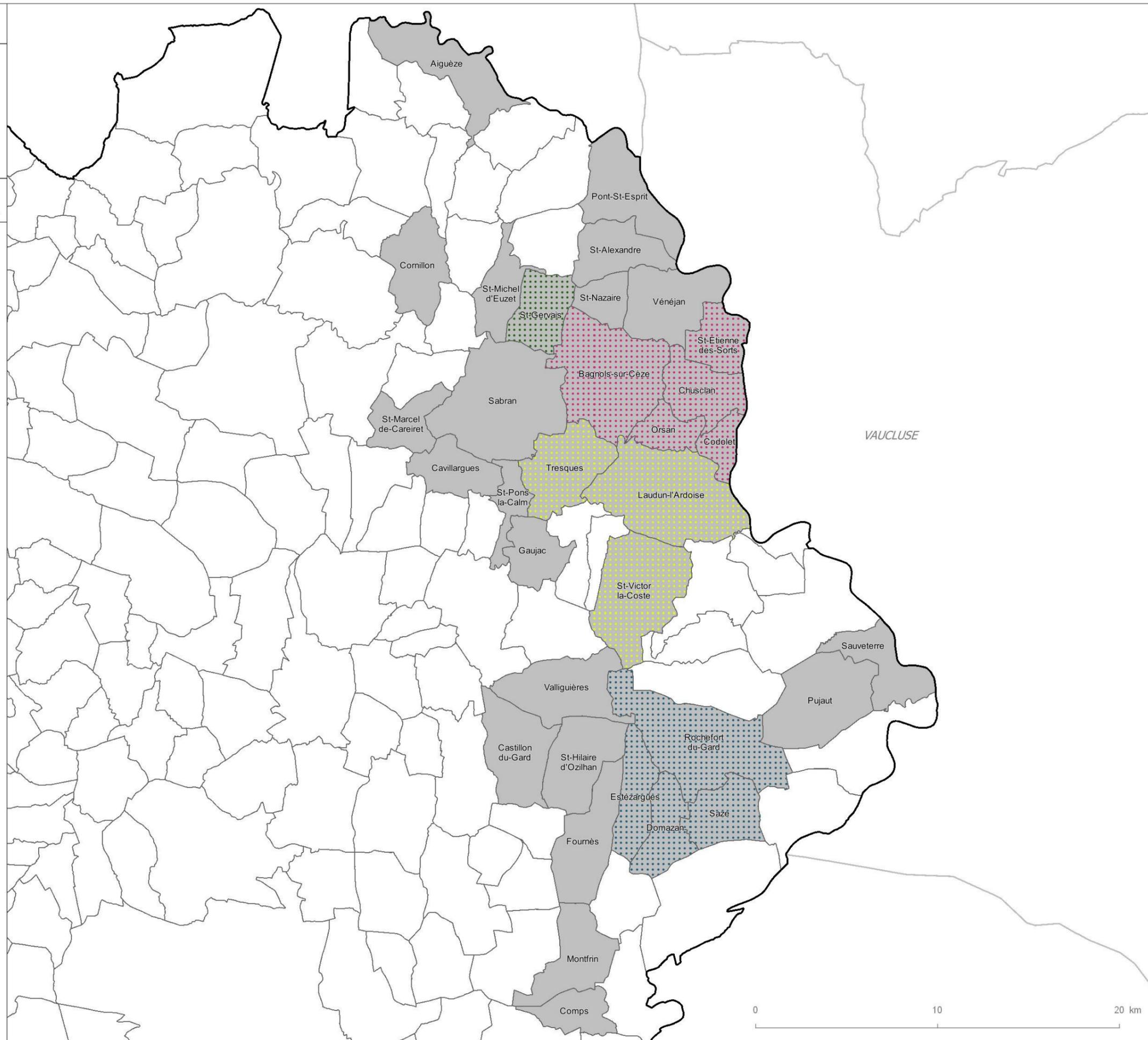
## Côtes du Rhône AOP détaillées :

- Côtes du Rhône Villages
- Côtes du Rhône Villages Saint-Gervais
- Côtes du Rhône Villages Signargues
- Côtes du Rhône Villages Chusclan
- Côtes du Rhône Villages Laudun

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- INAO (03/2018)  
- Admin Express © IGN





# INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE -VINS-

Edition : mars 2019



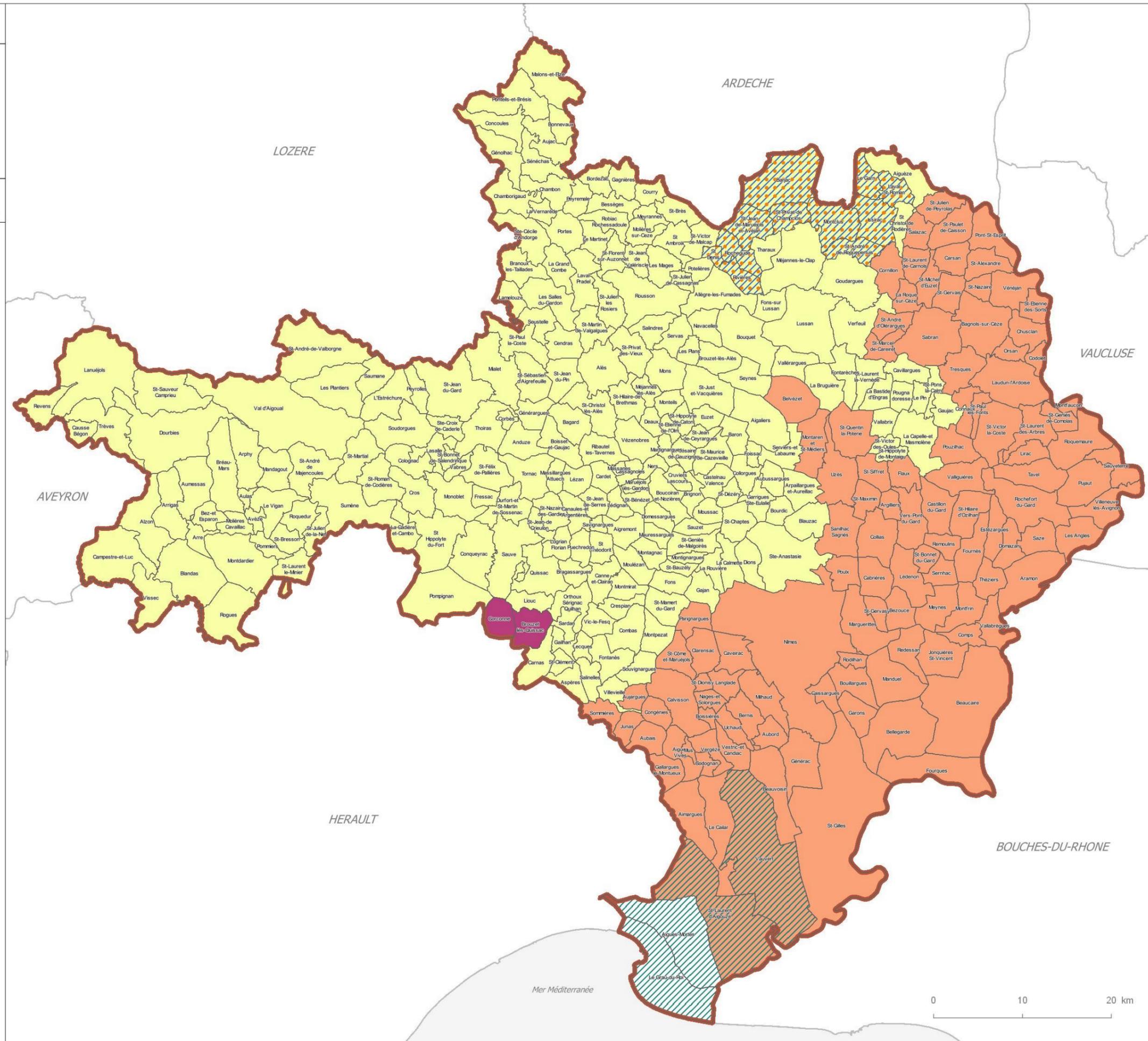
## Indications Géographiques Protégées :

-  Gard / Pays d'Oc mousseux de qualité (totalité du Gard)
-  Ardèche
-  Cévennes
-  Coteaux de l'Ardèche
-  Coteaux du Pont du Gard
-  Sable de Camargue
-  Saint-Guilhem-le-Désert / Val de Montferrand

## Limites administratives :

-  Communes
-  Départements limitrophes

Source et date des données :  
- INAO (03/2017)  
- Admin Express © IGN



# APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -FROMAGES-

Edition : mars 2019

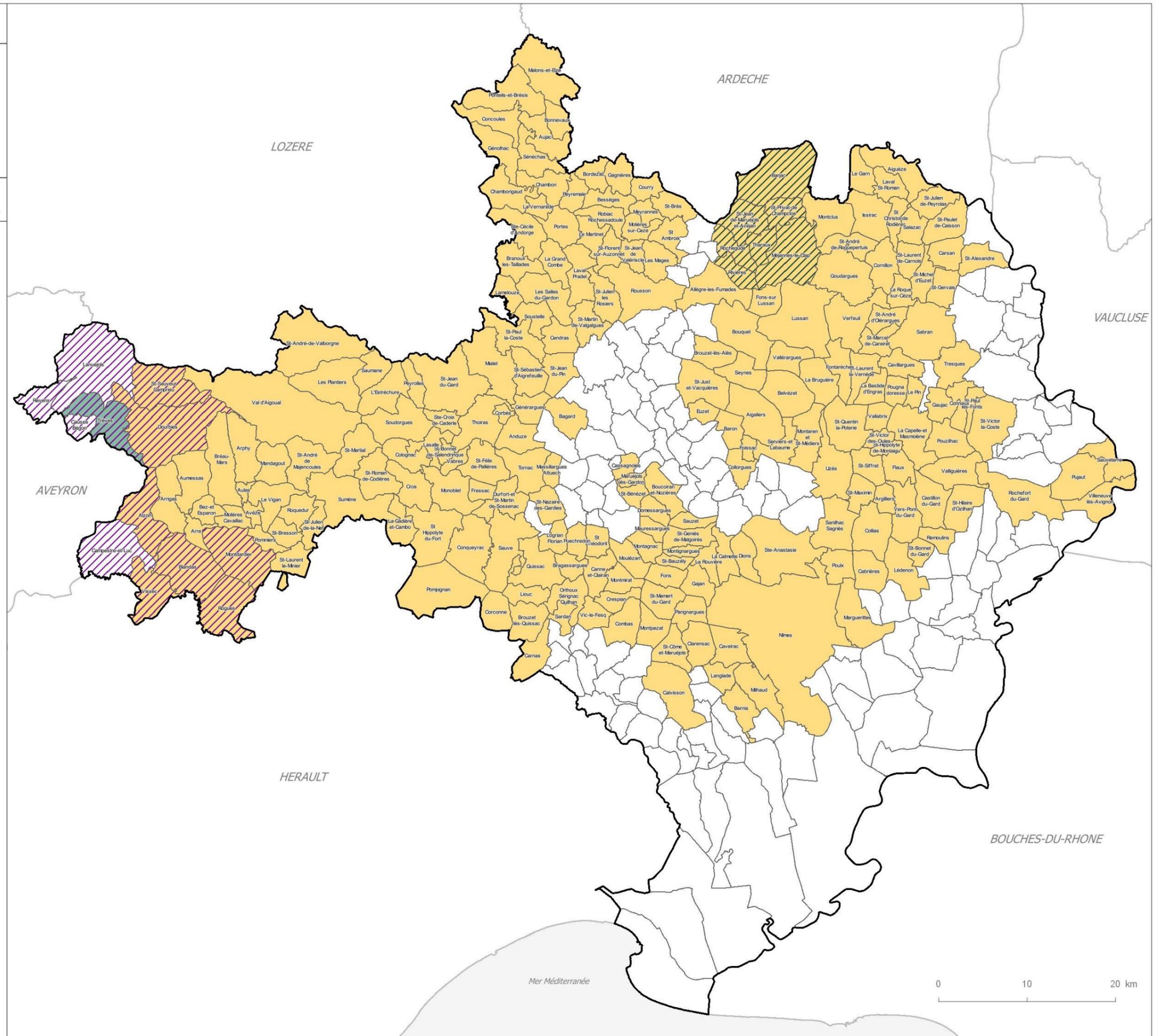


## Aires Géographiques AOP :

- Bleu des Causses
- Pélardon
- Picodon
- Roquefort

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes



Source et date des données :  
- INAO (03/2016)  
- Admin Express © IGN

# APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -AUTRES-

Edition : mars 2019



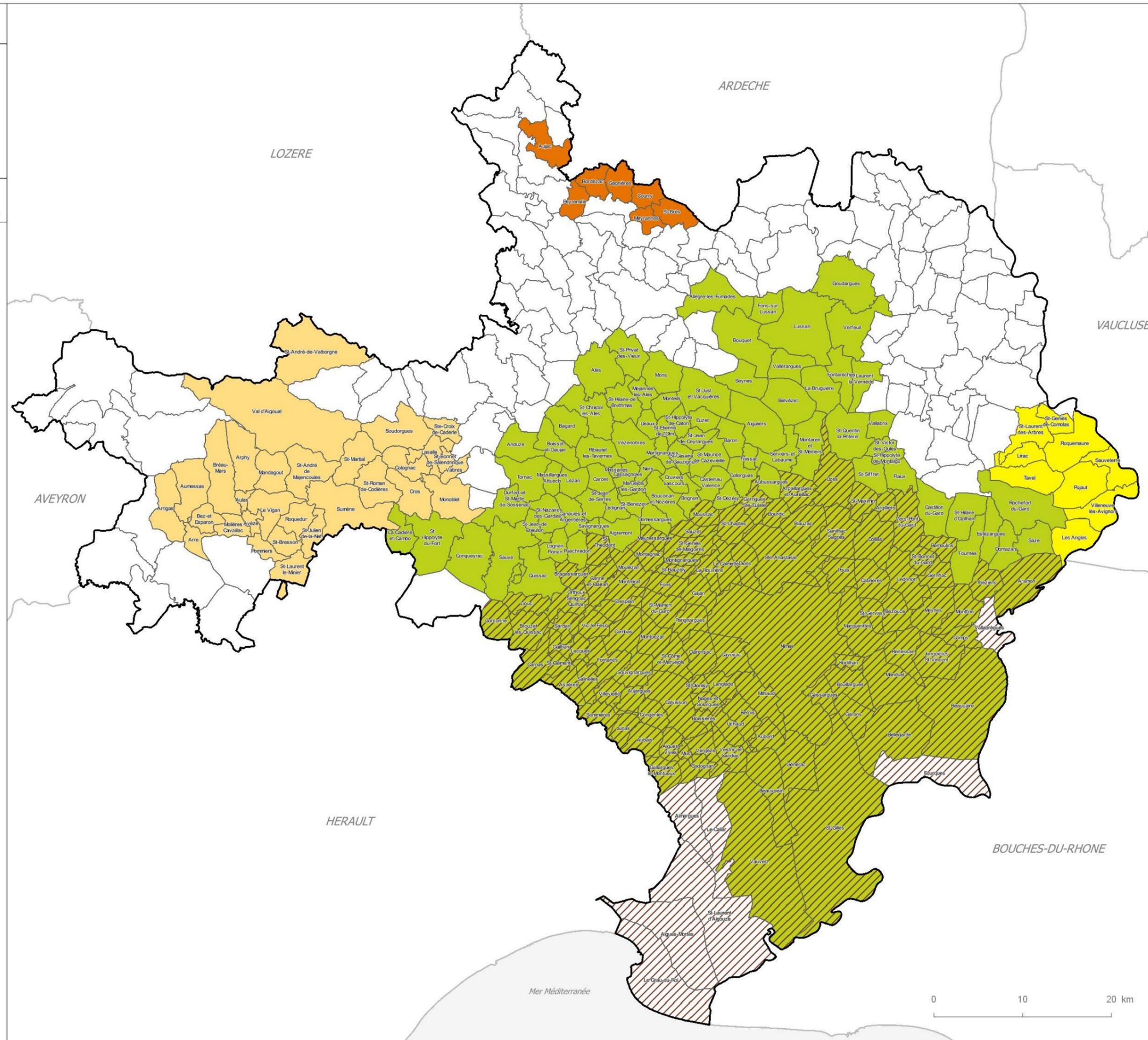
## Appellations d'Origine Protégée :

- Châtaigne d'Ardèche
- Oignon doux des Cévennes
- Huile d'Olive de Nîmes - Olive de Nîmes
- Taureau de Camargues
- Huile d'Olive de Provence

## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - INAO (03/2016)  
 - Admin Express © IGN



# INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE -AUTRES-

Edition : mars 2019



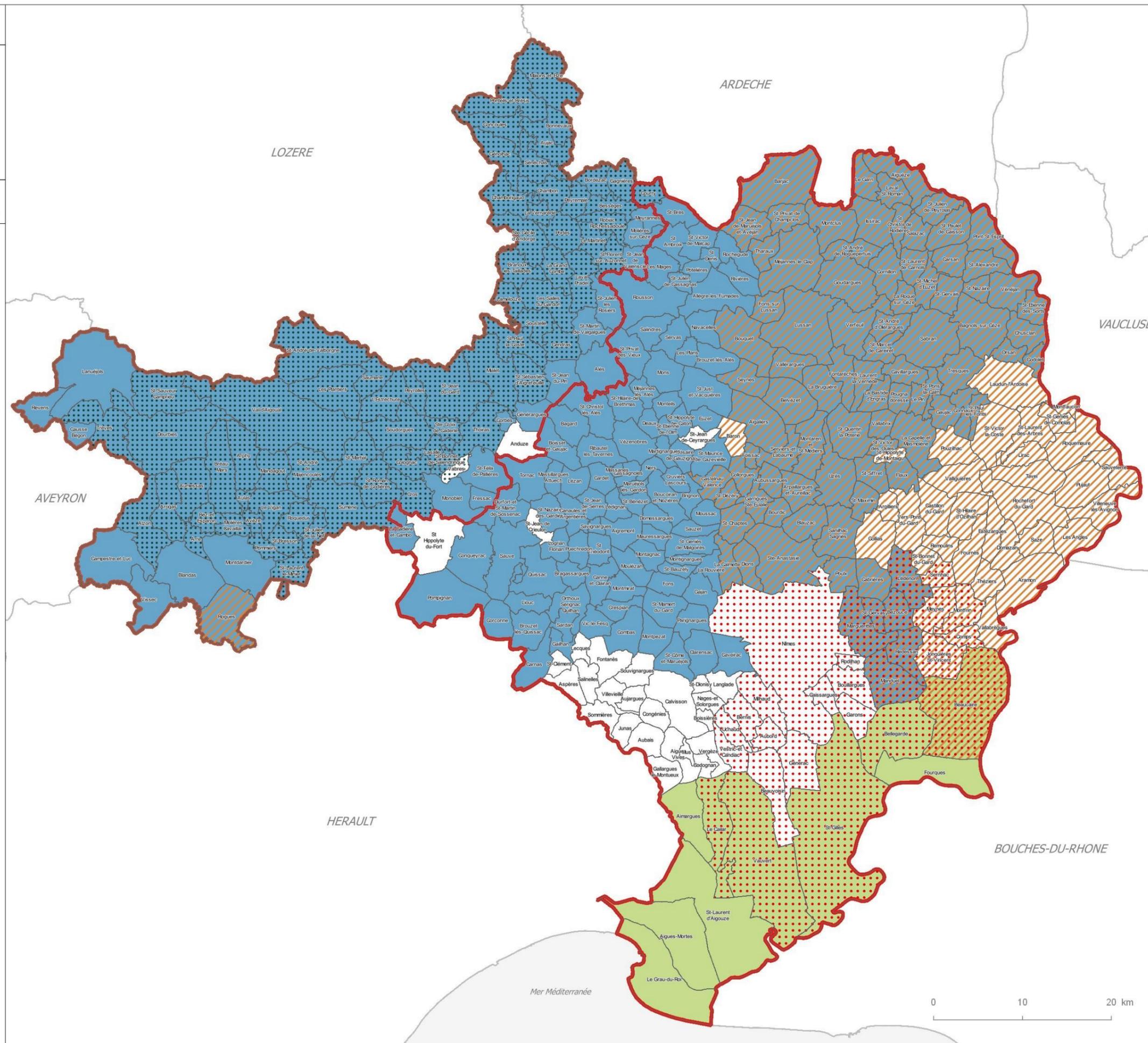
## Aires géographiques IGP :

-  Volailles du Languedoc (totalité du Gard)
-  Fraises de Nîmes
-  Miel de Provence
-  Miel des Cévennes
-  Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes
-  Riz de Camargue
-  Thym de Provence

## Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :  
- INAO (03/2016)  
- Admin Express © IGN





# Aménagement urbain Planification

# DELIMITATION DES AIRES URBAINES 2010

Edition : mars 2019



## Aires urbaines des grands pôles :

- Grands pôles (10 000 emplois ou plus) [42]
- Couronnes des grands pôles [84]
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines [99]

## Autres aires urbaines :

- Pôles moyens (5 000 à moins de 10 000 emplois) [5]
- Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois) [13]
- Couronnes des petits pôles [8]
- Autres communes multipolarisées [53]
- Communes isolées, hors influence des pôles [47]

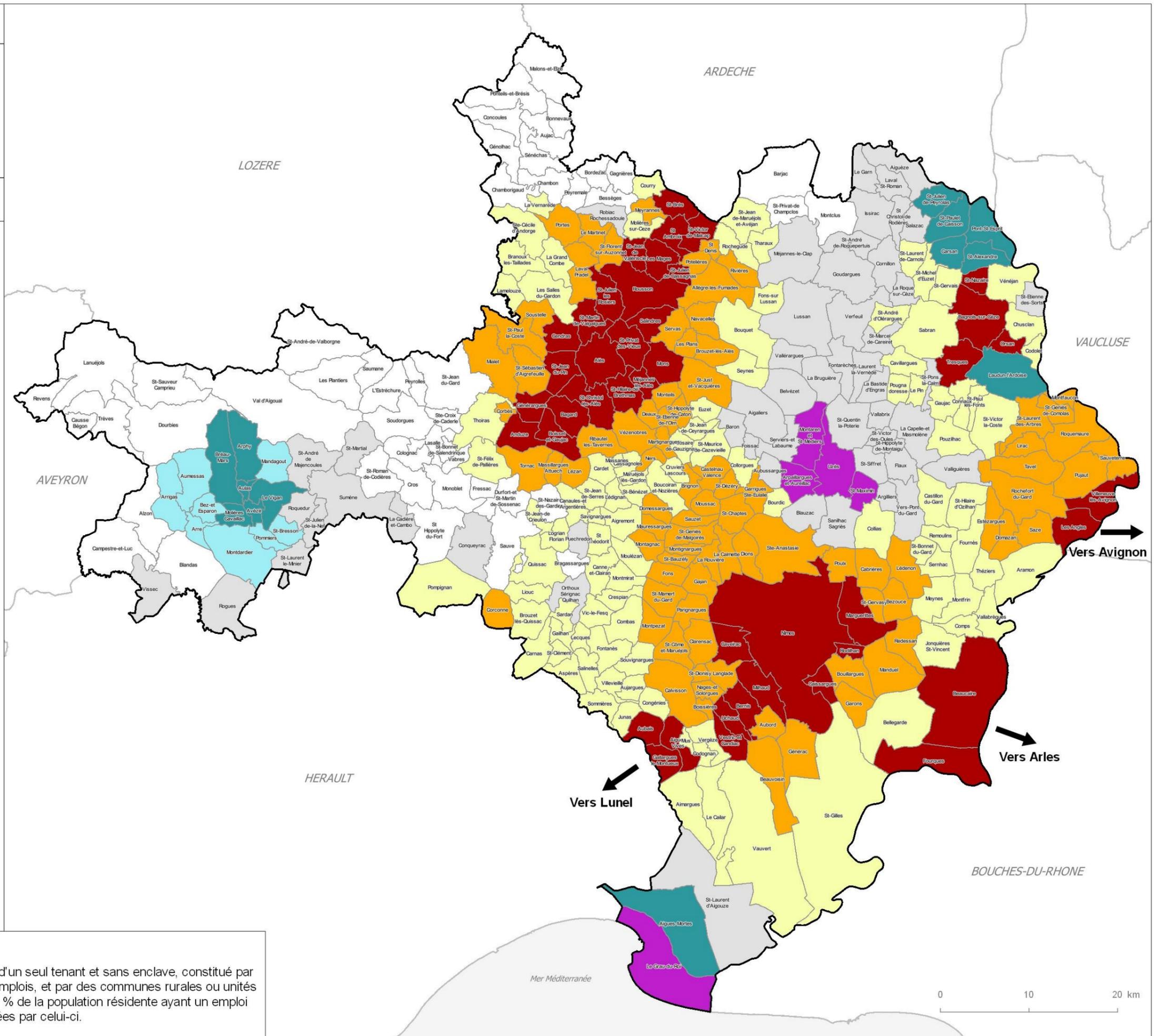
## Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - INSEE (01/2011)  
 - Admin Express © IGN

## Définition

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



# SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Edition : mars 2019



## Etat d'avancement des procédures :

- Primo-élaboration
- En révision
- Opposable
- Territoire sans SCoT

## Limites administratives :

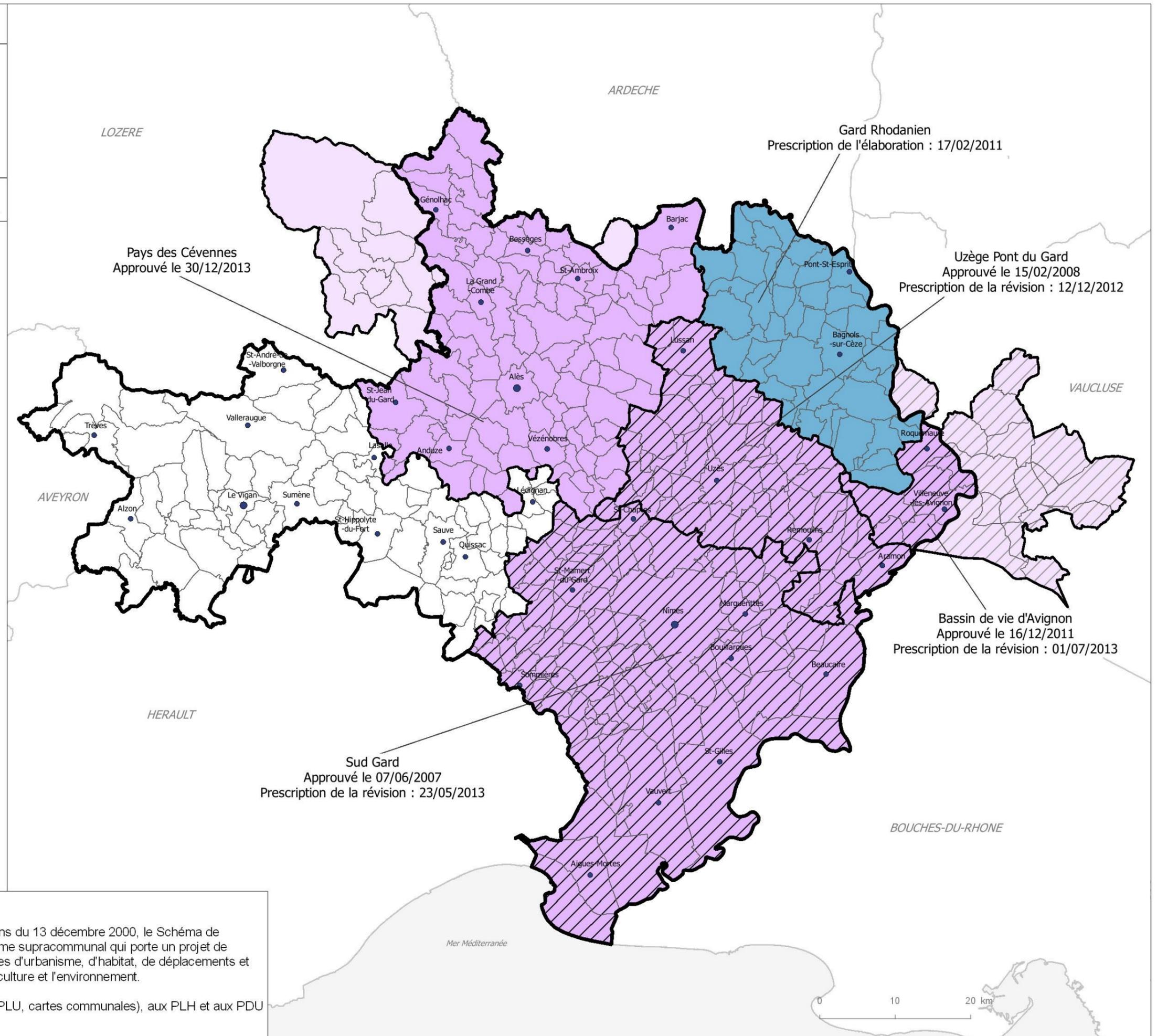
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Préfecture du Gard (01/2018)  
- Admin Express © IGN

### Selon la loi

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme supracommunal qui porte un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, en préservant l'agriculture et l'environnement.

Le SCoT s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales), aux PLH et aux PDU entre autres.



# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

Edition : mars 2019



## Document applicable :

- Carte communale [47]
- Plan d'Occupation des Sols [1]
- Plan Local d'Urbanisme [190]
- Règlement National d'Urbanisme [113]

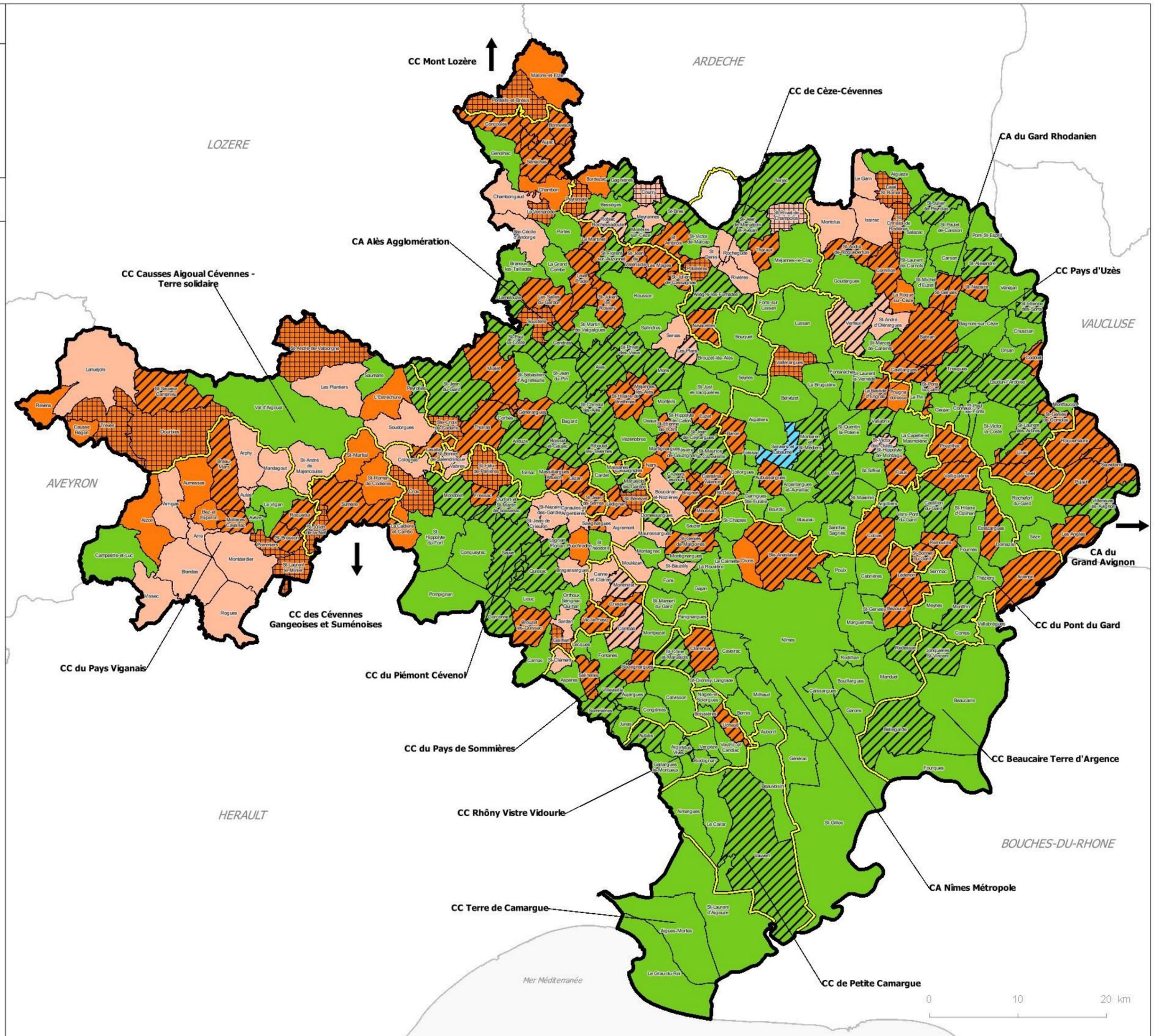
## Procédure en cours :

- Carte communale [21]
- Plan Local d'Urbanisme [137]

## Limites administratives :

- Communes
- Intercommunalités
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - SUDOCUH (03/2019)  
 - Admin Express © IGN



# INSTRUCTION APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Edition : mars 2019



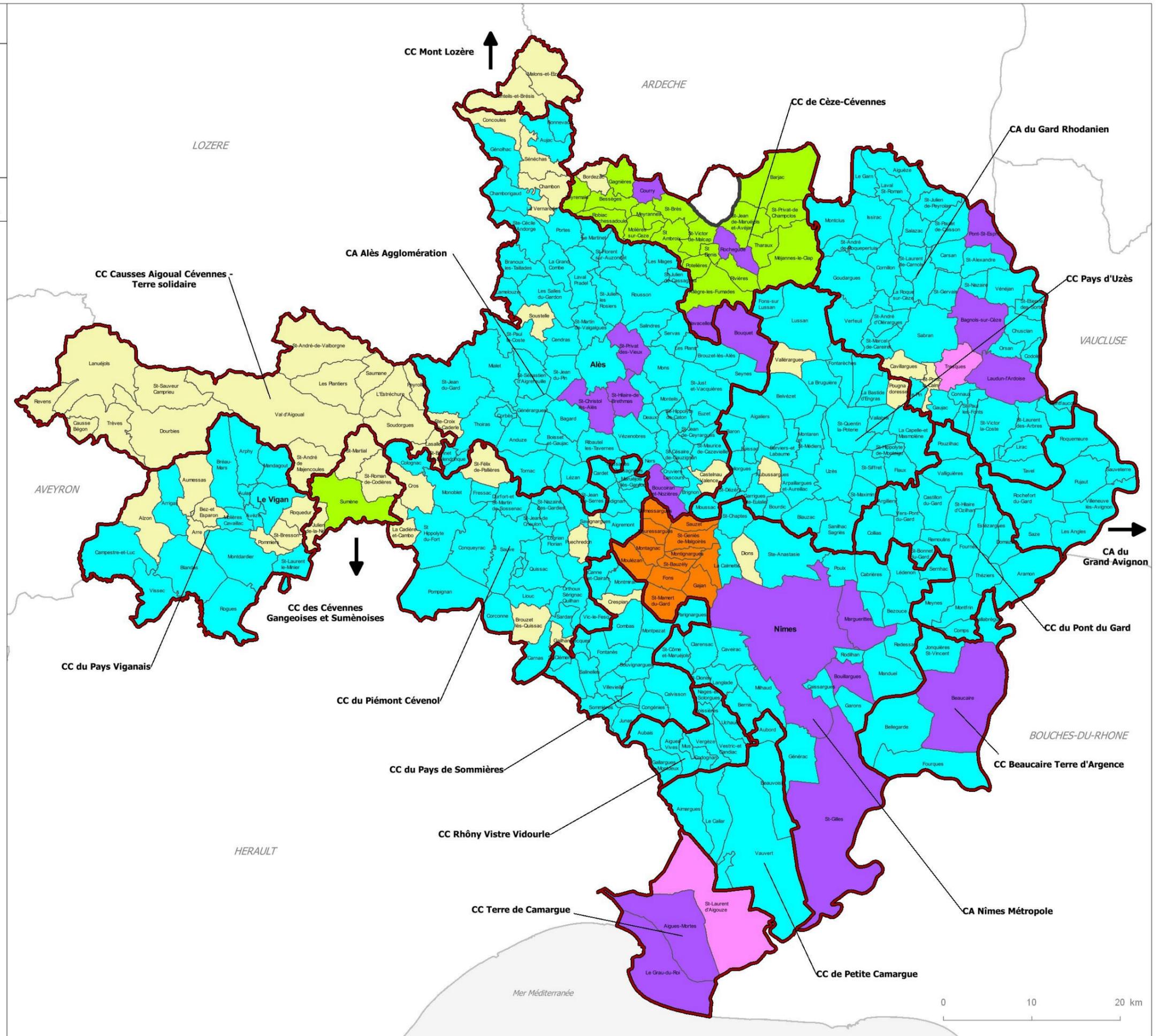
### Centres instructeurs :

- Instruction par la DDTM [49]
- Commune auto-instructrice [18]
- Instruction par l'EPCI de rattachement [251]
- Instruction par une autre commune (Tresques instruit par Laudun et Saint-Laurent-d'Aigouze instruit par Le Grau-du-Roi) [2]
- Instruction par un autre EPCI que celui de rattachement [19]
- Instruction par un syndicat mixte [12]

### Limites administratives :

- Communes
- Intercommunalités
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Tableau de suivi SATC/ADGO (01/2019)  
 - Admin Express © IGN



## CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Edition : mars 2019



### Statut des dossiers :

- Centrales en service (27)
- Permis accordés et travaux en cours (3)
- Permis rejetés (7)
- Permis refusés (6)
- Permis retirés (22)
- Permis en cours d'instruction (11)
- Permis accordés (13)

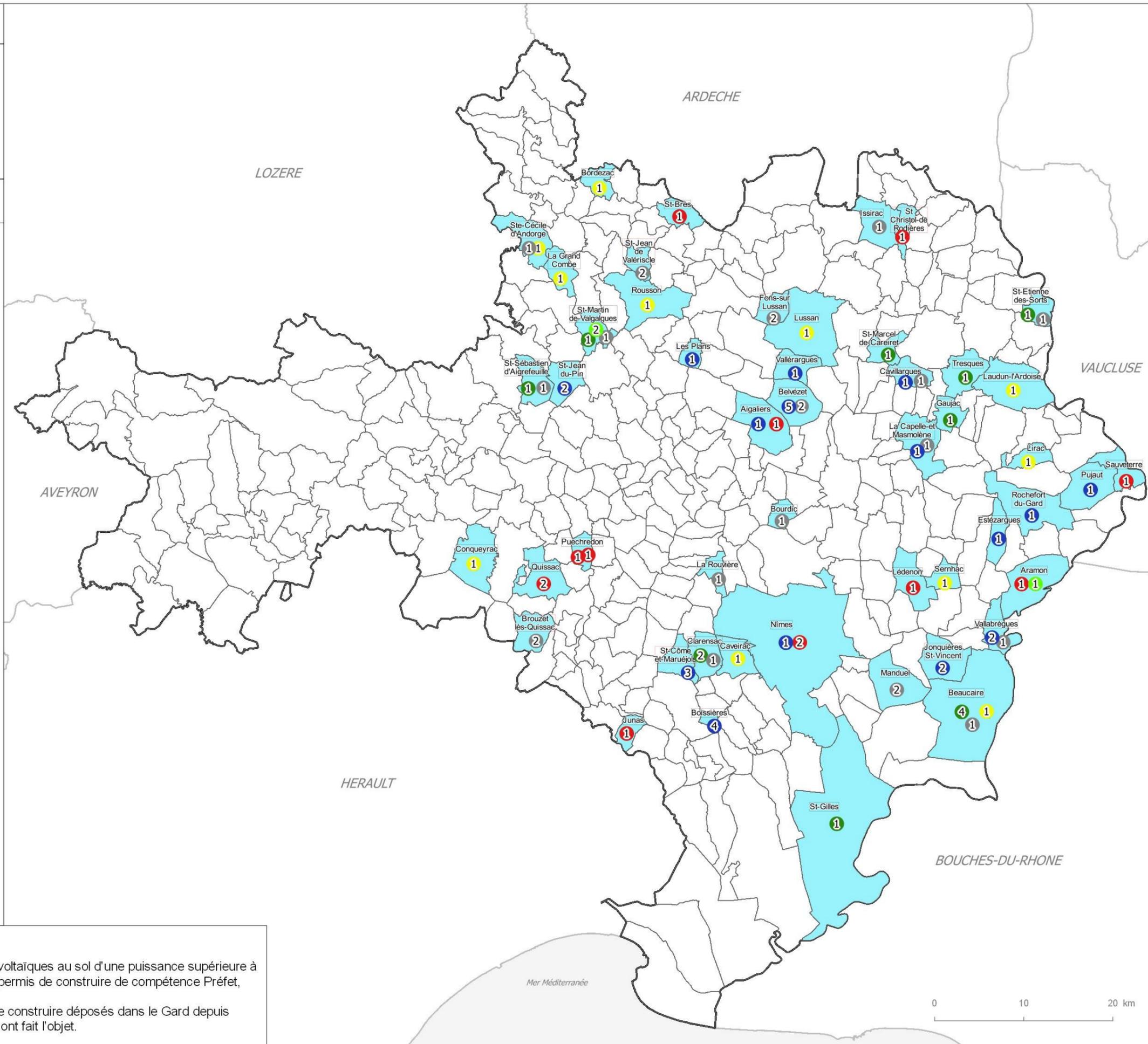
### Limites administratives :

- Communes concernées
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DDTM30/SATSU (03/2019)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Depuis le 1er décembre 2009, les centrales photovoltaïques au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc (environ 0.75 hectare) sont soumises à permis de construire de compétence Préfet, étude d'impact et enquête publique.  
La présente carte illustre la situation des permis de construire déposés dans le Gard depuis décembre 2009 et la nature des décisions dont ils ont fait l'objet.



0 10 20 km

# Logement Habitat

## PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT

Edition : mars 2019



### Statut des PLH :

-  PLH réengagé (4)
-  Exécutoire (1)
-  PLH arrêté (2)

### Limites administratives :

-  Communes du Gard
-  Intercommunalités
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

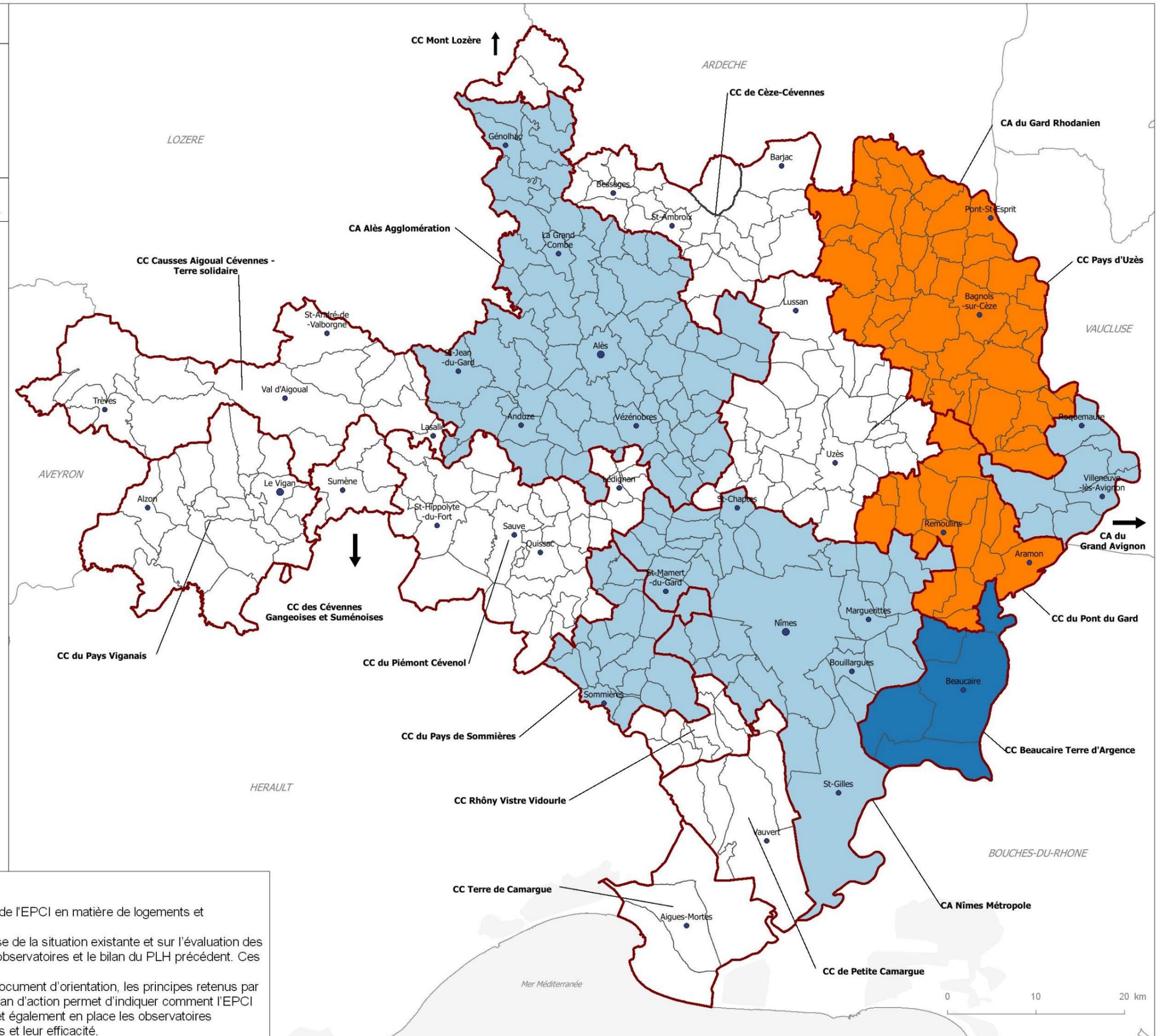
Source et date des données :  
- DDTM30/SHC (FH) (02/2019)  
- Admin express © IGN

### A savoir

Le PLH permet d'établir, pour 6 ans, la politique de l'EPCI en matière de logements et d'hébergement.

La construction du document se base sur l'analyse de la situation existante et sur l'évaluation des politiques menées. Il s'appuie également sur les observatoires et le bilan du PLH précédent. Ces éléments forment le diagnostic.

A partir de ces constats, le PLH définit, dans le document d'orientation, les principes retenus par l'EPCI et les politiques qu'il souhaite mener. Le plan d'action permet d'indiquer comment l'EPCI compte atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Il met également en place les observatoires permettant de mesurer l'avancement des mesures et leur efficacité.



## DISPOSITIFS D'INTERVENTIONS SUR LE PARC PRIVÉ

Edition : mars 2019



### PIG Habiter mieux et lutte contre l'habitat indigne

- PIG Habiter Mieux - Conseil Départemental
- PIG Habiter Mieux - Nîmes Métropole
- CA Alès Agglomération (opérationnel au 1er semestre 2019)

### Dispositifs d'interventions sur le parc privé

- OPAH sur tout ou partie de la commune

### Limites administratives :

- Communes
- Intercommunalités
- Département du Gard
- Départements limitrophes

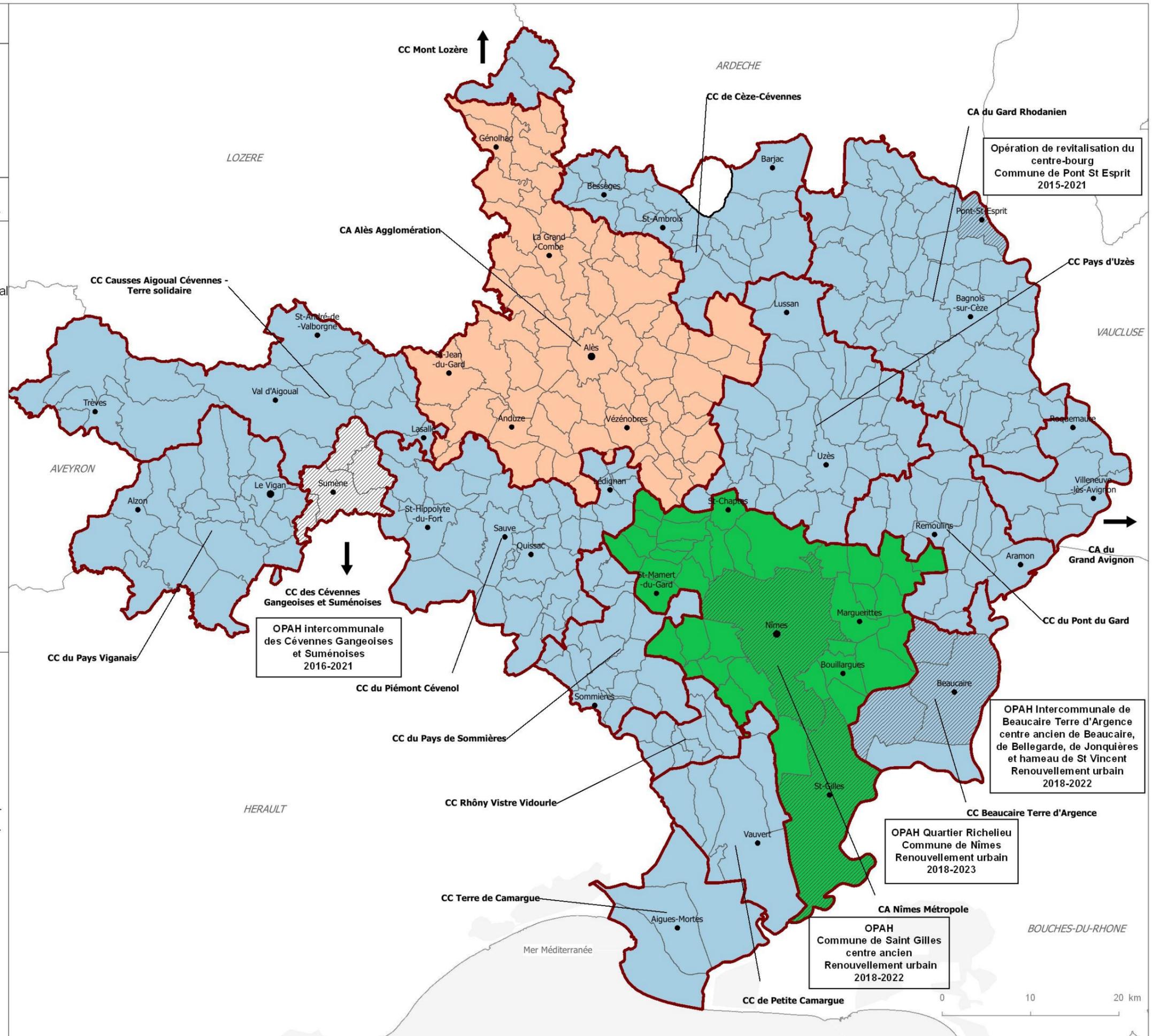
Sources et date des données :  
- DDTM30/SHC (FH) (01/2019)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

Afin de réaliser leur politique en matière d'habitat, les collectivités disposent de plusieurs outils d'intervention parmi lesquels :

- l'opération programmée de l'habitat (OPAH) ou le programme d'intérêt général (PIG), sont des outils opérationnels, qui permettent à certains territoires de bénéficier d'une ingénierie (animation) et d'aides de l'anah en vue de corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire.

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les conditions de la réforme de la géographie prioritaire avec pour objectif de simplifier les trop nombreux zonages accumulés depuis 20 ans. C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis. Cette réforme vise également à concentrer les moyens d'intervention de la politique de la ville au profit des quartiers dont les habitants rencontrent les plus grandes difficultés.



# REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX

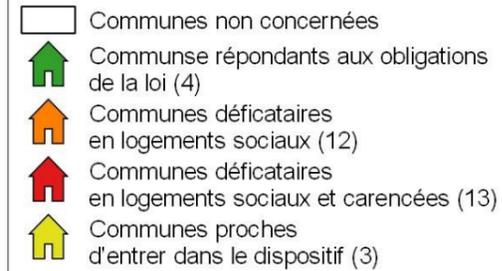
Edition : mars 2019



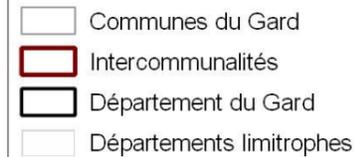
## Taux d'équipement en logements sociaux : (à titre indicatif)



## Lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)



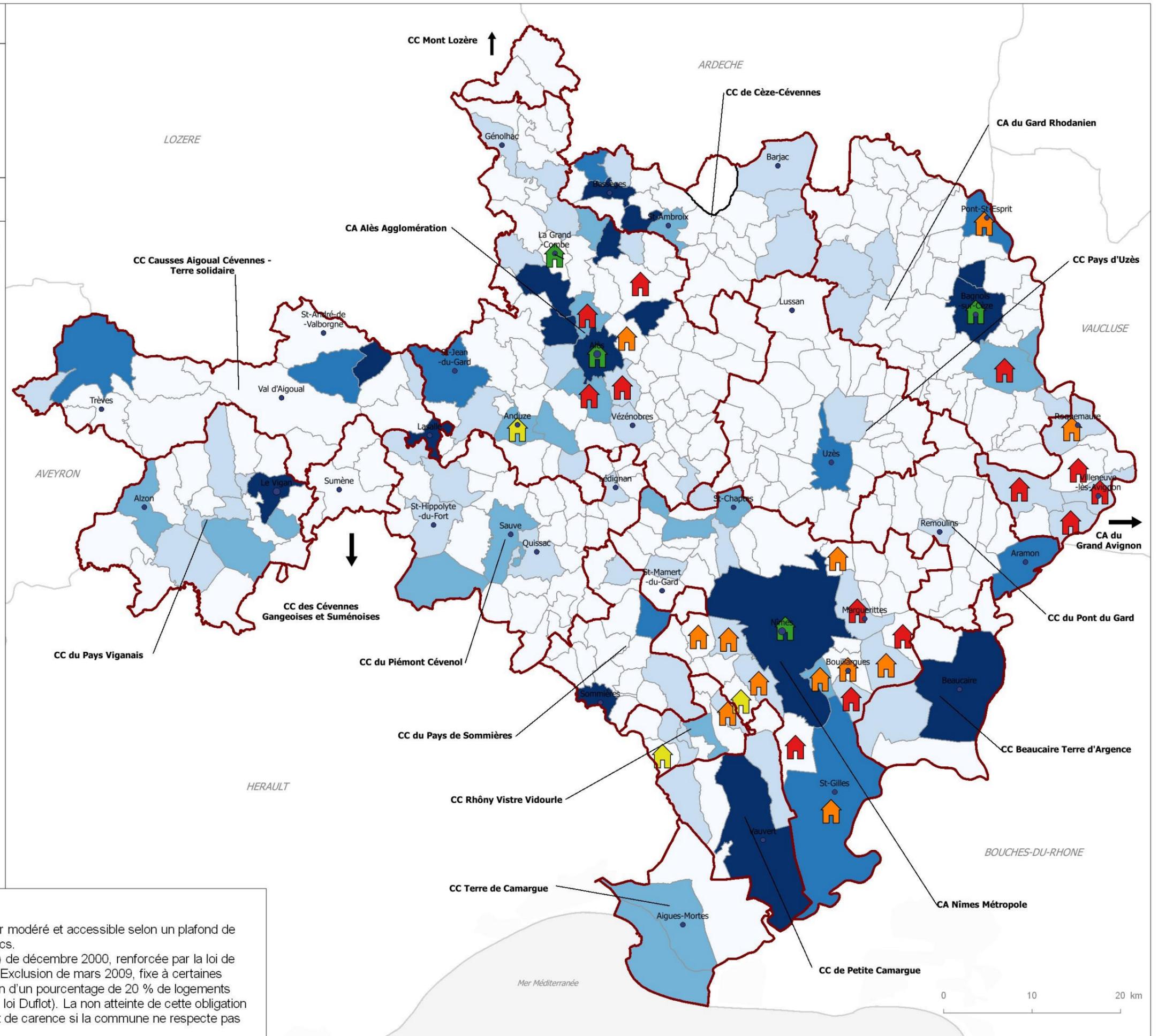
## Limites administratives :



Source et date des données :  
 - Ecoloweb (2018)  
 - INSEE RP (2017)  
 - Admin express © IGN

### Selon la loi

Le logement social est un logement occupé à loyer modéré et accessible selon un plafond de ressources. Il est aidé par des financements publics.  
 La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000, renforcée par la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de mars 2009, fixe à certaines communes (en hachure sur la carte) une obligation d'un pourcentage de 20 % de logements sociaux (25% pour certaines communes suite à la loi Duflot). La non atteinte de cette obligation entraîne des pénalités financières voire un constat de carence si la commune ne respecte pas ses objectifs de rattrapage triennaux.



## Politique de la ville

Edition : mars 2019



### Territoires de la politique de la ville

- Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
- Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
- Quartier Prioritaire de la Ville

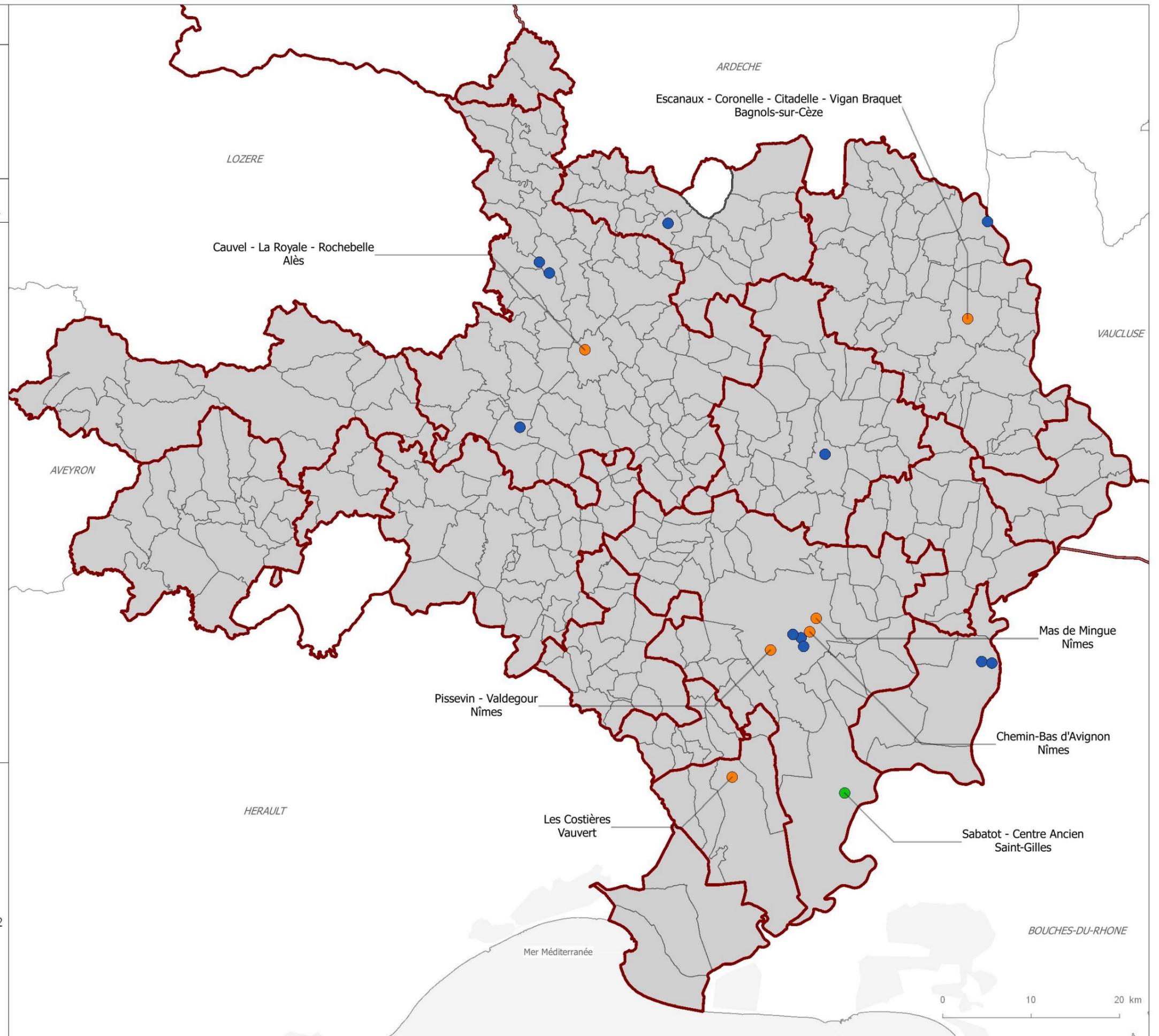
### Limites administratives :

- Communes
- ▭ Intercommunalités
- ▭ Département du Gard
- ▭ Départements limitrophes

Sources et date des données :  
- DDTM30/SHC (FH) (01/2019)  
- Admin Express © IGN

### A savoir

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. La géographie prioritaire en définit les périmètres d'intervention. Dans le Gard il y a 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis dans 11 communes. Parmi ces quartiers, 6 ont été identifiés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (4 d'intérêt national sur Nîmes et Alès, et 2 d'intérêt régional à Bagnols sur Cèze et Vauvert). Enfin, le centre ancien de Saint Gilles relève du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.



# REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2012 - 2018

Edition : mars 2019



### Type d'équipement :

- Aire d'accueil
- Aire de grand passage
- Habitat

40 : Nombre de places

### Etat d'avancement :

- Réalisée
- Projet en cours
- Non réalisée

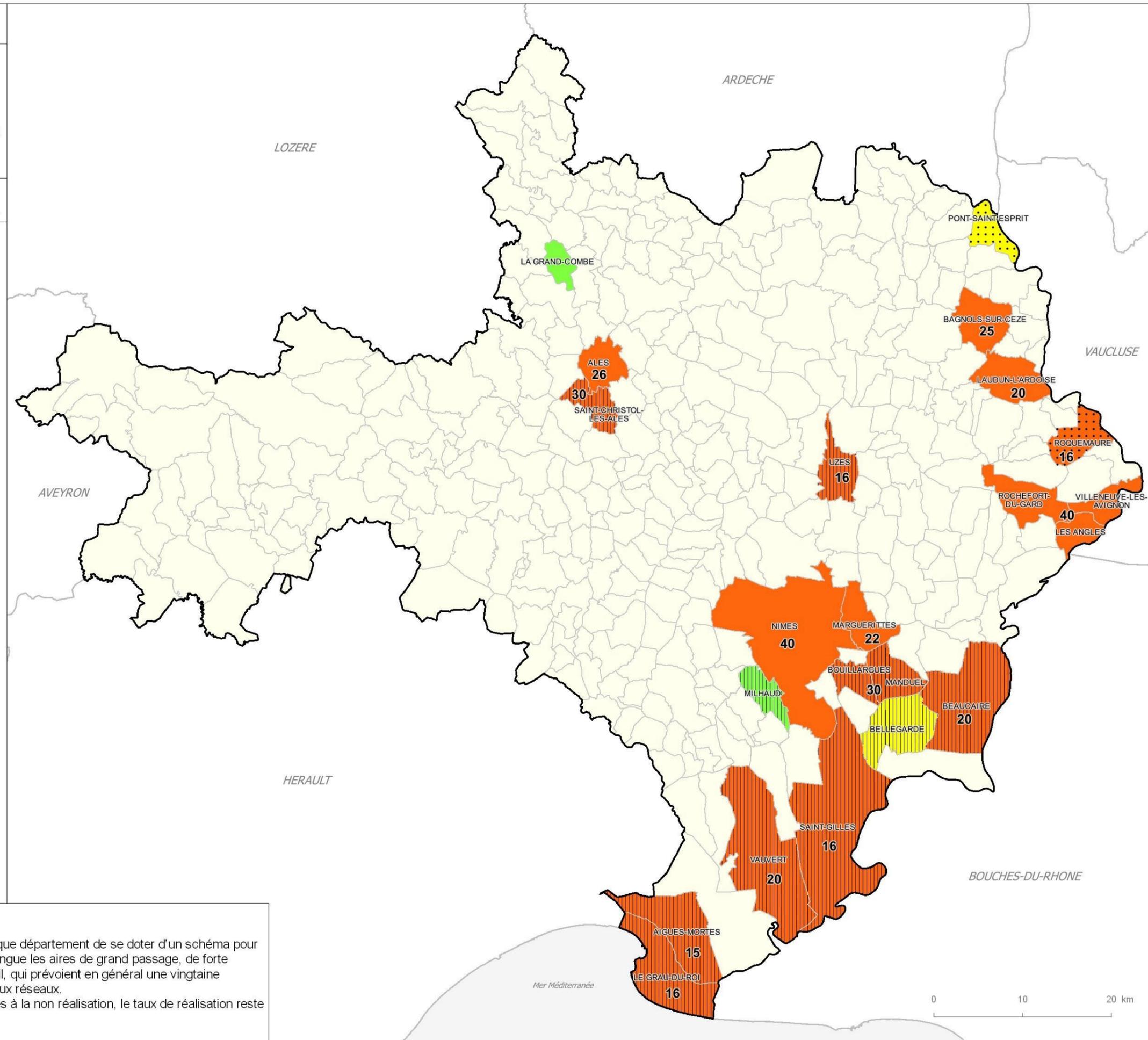
### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- DDTM30/SHC (09/2018)  
- Admin Express © IGN

### Selon la loi

Les lois Besson de 1990 et 2000 imposent à chaque département de se doter d'un schéma pour l'accueil et le séjour des gens du voyage. On distingue les aires de grand passage, de forte capacité et sans équipement, et les aires d'accueil, qui prévoient en général une vingtaine d'emplacements, des blocs sanitaires et l'accès aux réseaux. Malgré les aides financières et les contraintes liées à la non réalisation, le taux de réalisation reste faible dans le Gard.



**Editeur :**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
89, rue Wéber - CS 52002  
30907 NIMES Cedex 2

Tél. : 04 66 62 62 00 Fax : 04 66 23 28 79

**Directeur de la publication :**

André HORTH

**Création et réalisation :**

DDTM30 / Service Aménagement du Territoire Sud - Urbanisme

**Contact :**

DDTM30 / Service Urbanisme Habitat / Pôle SIG : [ddtm-sotur-ot-sig@gard.gouv.fr](mailto:ddtm-sotur-ot-sig@gard.gouv.fr)

**Crédit photos :**

DDTM30 / Service Communication

**Adresse du site internet :**

[www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)